



Le Maillon essentiel

Un « outil » de production volant autonome millénaire

Un thorax avec deux paires d'ailes pour une meilleure agilité

Sur les côtés du thorax et de l'abdomen, dix paires de stigmates, petits orifices respiratoires

Deux gros yeux à facettes sur les côtés et trois ocelles (yeux simples) sur le haut de la tête pour une vision panoramique avec détecteur de luminosité servant de « montre » aux butineuses*

Un abdomen terminé par un dard... à usage unique

Deux antennes servant à la fois de « nez et de mains » leur procurant un odorat très performant

Trois paires de pattes avec des « corbeilles » sur les pattes arrière pour stocker le pollen peigné sur le corps velu par les pattes avant

Dans l'abdomen, le jabot où l'abeille stocke le nectar et l'eau, et les glandes cirières qui sécrètent la cire pour construire les alvéoles

Une bouche outillée de mandibules pour broyer et d'une trompe équipée d'une langue pour prélever le nectar, fabriquer le miel ou la cire

*il est très important pour les abeilles de rejoindre la ruche avant le crépuscule : elles sont perdues dans l'obscurité.

Sources : www.abeillesentinelles.net | Photo : futura-sciences.com

Dans la nébuleuse d'informations à notre disposition, il en est une qu'il convient de ne pas mettre de côté ! L'une de nos plus proches collaboratrices, trop souvent uniquement associée aux « insectes qui piquent », l'**ABEILLE**, que Dame Nature a doté d'un organisme capable de produire, entre autres, cet or sucré, délice des ours, des Dieux, et de nous mêmes qu'est le miel, mais qui avant tout pollinise toute nos ressources végétales vitales depuis des millénaires, est en danger pour plusieurs raisons. Nous vous invitons à redécouvrir ce petit compagnon, véritable outil de production volant, si besogneux et inoffensif avec lequel nous vivons en symbiose depuis plus de 70 000 ans et qui a su séduire nos plus grands dirigeants qui l'ont associé à leurs symboliques...

➤ Dossier pages 12 à 17

SOMMAIRE

Éditorial **P** 2
Brèves & Annonces **P** 2-5
ALPM **P** 6-7
Comité des fêtes **P** 8-9
ASSPM **P** 10
CPN « La forêt s'invite à l'école » **P** 11
Dossier NATURE L'abeille **P** 12-17
Gazouillis La bondrée apivore **P** 18-19
Histoire : symbolique de l'abeille **P** 20
Salon Notre-Dame de Lire **P** 21
Comptes-rendus de conseil municipal **P** 22-28
La photo de saison **P** 28
Jeux & Solutions **P** 29-31
À votre service **P** 31-32



RAPPEL !

Par arrêté préfectoral
du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est strictement interdit
du 15 mars au 15 octobre

 **l'Édito** par *Christian Lordi*

Dès qu'il fait un peu beau et que les températures remontent, on se dit, ça y est c'est le printemps ! Les téméraires pinsons chantent, les merles se pourchassent entre les buissons, une abeille décongelée explore les premiers éclats d'or dans les forsythias, on embrasse les tout petits bourgeons...

Oui, c'est vrai, les jours rallongent, on en a tellement envie de ce renouveau, d'envie de profiter de nos jardins et terrasses.

Malheureusement ces envies peuvent être vite gâchées par le chacun pour soi. Pour que chacun puisse profiter de son environnement, le respect d'autrui se doit d'être une priorité.

À cet effet des règles, demandant un minimum de civisme, ont été édictées par la préfecture de l'Eure.

Donc par arrêté préfectoral tout feu est interdit du 15 mars au 15 octobre ; en dehors de cette période une distance minimum de 50 m des maisons, bâtiments et espace boisé doit être respectée. Les déchets végétaux peuvent être compostés ou déposés en déchèterie, mais pas laissés en dépôts sauvages dans les bois, bords de route, au pied des bulles à verres ou à proximité des monuments communaux...

Il en est de même pour le respect de la réglementation du bruit. Là aussi un arrêté préfectoral fixe des périodes autorisées :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 avec une coupure pour les particuliers de 12h à 14h.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Je remercie chacun pour leur vigilance et souhaite à tous de bien profiter de ce nouveau printemps rayonnant de soleil.



■ Déchets verts déposés à la sauvage derrière la Croix de Bordeaux - *gentille* attention, l'herbe est en sac !



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Dimanche 23 avril

Dimanche 7 mai

Bureau de vote

Ouvert de 8 h à 19 h



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dimanche 11 juin

Dimanche 18 juin

Bureau de vote

Ouvert de 8 h à 18 h

Mairie - 87 Grande rue

À PARTIR DU 22 MARS 2017

**À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ
SERA OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ENFANTS
DE MOINS DE 12 ANS.**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés, en cas de non-port de casque par ces derniers, par une amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (135 €). En cas d'accident, les encadrants pourront voir leur responsabilité engagée et être passibles de sanctions administratives.

CÉLÉBRATION DU 8 MAI 1945 & MÉDAILLES DU TRAVAIL

La traditionnelle remise des médailles du travail aura lieu après la célébration.

CÉLÉBRATION
Monument aux Morts
11 h 30

REMISE DES MÉDAILLES
Maison pour tous
12 h 30



CENTRE AÉRÉ ÉTÉ 2017



Désormais géré par S.N.A.,
les modalités restent inchangées.

Accueil du Lundi 10 Juillet au Vendredi 4 Août.
Renseignements 02 32 71 25 20



REPAS DES ÂÎNÉS 2017

Dimanche 8 octobre
Changement de principe
À partir de cette année, les
invités devront avoir
non plus 60,
mais 61 ans
dans l'année...

né(e) en 1956 ?



Ouverture aux Andelys d'une antenne du **Secours Populaire Français**

Faisant nôtre la formule « Tout ce qui est humain est nôtre », nous nous proposons d'accueillir et de soutenir toutes personnes et leurs familles en situation de précarité, enfants, jeunes et adultes, quelles que soient leur opinions politique, philosophiques ou religieuses en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées.

Nous y proposerons : aide alimentaire, vestimentaire, mobilier et bric à brac, aide à l'accès aux soins, aux loisirs, vacances, sport, culture, citoyenneté, etc... et ce en refusant toute forme d'assistanat et dans le respect de la dignité humaine.

L'antenne à ouvert le 3 avril 2017, dans un premier temps tous les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00, ou en cas d'urgence, sur rendez-vous. Ces horaires seront susceptibles de changement ou d'adaptation à l'issue d'une période d'essai, si changement il devait y avoir, nous vous en tiendrons informé par voix de courriel et de presse.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

Christian TEXAUD, responsable de l'antenne
06 80 93 16 01

Marie-Christine ZOTT, son adjointe
06 87 78 74 25

8 route de paix - ZAC la Marguerite 27700 LES ANDELYS



Centolive

Une application pour Smartphone pour suivre en temps réel, le contenu des panneaux électroniques d'information municipale.

Depuis la récente opération de maintenance de notre panneau, vous pouvez, où que vous soyez, rester connecté avec l'actualité de la commune en téléchargeant l'application GRATUITE sous Android ou IOs dans vos « magasins » préférés.

L'interface vous permet d'accéder directement au site Internet communal. Vous pouvez également effectuer des recherches par département, ville ou code postal afin de trouver les afficheurs à proximité, grâce à la fonction géolocalisation et ajouter des villes de votre choix à vos favoris.

En libre téléchargement dans les boutiques suivantes :



■ A.C.



Droits réservés

LE GAL Armelle
Services à la personne

Port Mort et ses environs

Chèque emploi service universel (CESU) **06.26.80.63.47**

NOUVEAU

Carte Nationale d'Identité



Depuis le 1^{er} mars 2017, la procédure de délivrance de carte nationale d'identité est traitée selon les modalités applicables aux passeports biométriques (photographie et prise d'empreinte numériques).

La mairie de Port-Mort n'étant pas équipée du matériel nécessaire, il vous faudra, afin de vous faire délivrer une nouvelle C.N.I., vous rendre dans une commune dont la mairie est pourvue d'une **station de recueil de passeports**.

Les mairies habilitées les plus proches sont les suivantes :

- Les Andelys • Gaillon • Vernon,

mais il vous sera désormais possible d'effectuer la démarche partout en France quel que soit votre lieu de résidence.

Une pré-demande pourra également être faite sur le site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés **ants.gouv.fr**, sachant qu'une prise de rendez-vous sera nécessaire afin d'effectuer les photographies, la prise d'empreinte et la vérification du dossier de demande.

Pour plus d'infos :

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Carte Nationale d'Identité

Pré-demande sur le site ANTS :

Pré-demande
Agence Nationale des Titres Sécurisés

■ A.C.

Emmanuel Baratte

Jardinier paysagiste

06 47 83 00 20
leschenes.emmanuel@wanadoo.fr
Chèque emploi service

NOUVEAU

made in Normandy Dog Services

M. BOURSIER Bruno
45, Grande rue
27940 Port-Mort
Tél. 09 67 21 13 38
Mobile. 06 50 13 79 73

E-mail: contact@madeinnormandy.com
Site web: <http://madeinnormandy.com>
Vente de croquettes Chiens et Chats, antiparasites et autres articles pour chiens et chats, accessoires gamelles, porte gamelles. Aux professionnels, éleveurs et particuliers...

NOUVEAU

QR code..?



Droits réservés

Vous avez sans doute noté l'apparition dans le JPM de ces petits « hyéroglyphes » qui ne sont ni plus ni moins que des codes barres, accessibles au grand public possesseur de smartphone via des applications gratuites, et permettant d'accéder à diverses informations via l'Internet.

Le code QR (en anglais QR Code) est un type de code-barres en deux dimensions (ou code matriciel *datamatrix*) constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. L'agencement de ces points définit l'information que contient le code.

QR (abréviation de l'anglais Quick Response) signifie que le contenu du code peut être décodé rapidement après avoir été lu par un lecteur de code-barres, un téléphone mobile, un smartphone, ou encore une webcam.

Son avantage est de pouvoir stocker plus d'informations qu'un code-barres, et surtout des données directement reconnues par des applications, permettant ainsi de déclencher facilement des actions comme :

- naviguer vers un site internet,
- mettre l'adresse d'un site en marque-page
- ou pour montrer un point géographique sur une carte en ligne...

Le code QR a été créé par l'entreprise japonaise Denso-Wave en 1994 pour suivre le chemin des pièces détachées dans les usines de Toyota. Il est rendu public en 1999 : Denso-Wave publie le code QR sous licence libre ; cela a contribué à la diffusion du code au Japon. Par la suite, il prend un réel essor avec l'avènement des smartphones. À la fin des années 2000, il devient l'un des codes bidimensionnels les plus populaires dans le monde et se voit normé ISO/CEI 18004.

Les applications de lecture de codes QR sont souvent déjà installées par les fabricants dans les téléphones mobiles. Si ce n'est pas votre cas, il vous suffit de télécharger une application GRATUITE sur votre Store / Shop préféré.

Une fois celle-ci installée, c'est l'appareil photo intégré de votre smartphone qui servira de « lecteur ».

Ces codes seront utilisés sur les pupitres d'informations du patrimoine communal afin de renvoyer les promeneurs vers des sources complémentaires disponibles sur le site Internet de la commune.

Sources : https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_QR

■ A.C.

LE SYGOM VOUS AIDE POUR L'ACHAT DE VOTRE COMPOSTEUR !

-30 €



Pour toute information et connaître les modalités pour bénéficier de la subvention de 30 € accordée par le SYGOM sur l'acquisition d'un composteur, procurez-vous le formulaire de soutien disponible :



Dans votre mairie



Dans votre déchèterie



Sur le site Internet du SYGOM : www.sygom.fr

Pour toute question, merci de contacter le SYGOM
Tél : 02 32 54 47 64
Mél : compostage@sygom.fr

Compostons et réduisons nos déchets !



Le SYGOM participe à l'acquisition de votre bac à ordures ménagères !



-15 €



Afin d'aider les habitants qui désirent s'équiper d'un conteneur pour leurs ordures ménagères, le SYGOM vous rembourse 15 € sur son achat !

- Chacun est libre d'acheter son conteneur où il le souhaite et le soutien est accordé sous forme de remboursement sur présentation de pièces justificatives.
- L'offre est destinée exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire du SYGOM et est limitée à un remboursement par foyer. Seuls les conteneurs acquis après le 15 septembre 2015 sont concernés par cette opération.
- Le conteneur devra impérativement être d'un volume compris entre 120 et 240 litres, conforme à la norme EN NF 840 et destiné exclusivement aux ordures ménagères.

Avant d'acheter votre conteneur procurez-vous le formulaire de remboursement* et consultez le règlement dans son intégralité

Pour toute question, merci de contacter le SYGOM :
02 32 54 47 64
contact@sygom.fr

* Les formulaires et règlements sont disponibles sur simple demande auprès des services du SYGOM : contact@sygom.fr

ALPM Running



Droits réservés

Nous sommes nombreux à faire du running pour le plaisir le week-end ! À la section *gym* de l'ALPM, où règne une ambiance sympathique, plusieurs d'entre nous trottinent régulièrement ! Frédéric Lucas le président de l'Association de Loisirs de Port-Mort a donc offert aux adhérents de la *gym* la possibilité de s'inscrire à la course **Vernon tout court** qui s'est déroulée le 20 mars dernier.

Pari relevé pour Laurence, Lyne, Pascale et Valérie. Axel et Aurélie, les enfants de Lyne et Valérie nous ont rejoint pour participer à la course du 5 km. Covoiturage pour Vernon, récupération des dossards à 9 h !

Il faisait frais ce dimanche, mais pas de pluie, temps parfait pour gravir les 5 km de faux plat du parcours dans la ville de Vernon !

Quel défi et quel plaisir de courrir parmi des pros de l'athlétisme !

Certes nos temps sont bien loin de ceux des champions et licenciés de la spn athlétisme mais quel bonheur de s'être dépassés ! On saluera l'excellent temps d'Axel 22 minutes et la belle course de Laurence sous la barre des 30 minutes !

L'an prochain nous espérons motiver d'autres membres de l'ALPM pour l'édition 2018 et pourquoi ne pas envisager de faire le 10 km ?

À vos baskets !

Vive le sport, vive la vie et longue vie à l'ALPM !

■ PASCALE LACHINE

ALPM Nouveaux terrains

C'est avec une grande tristesse que nous nous sommes séparés de trois de nos plus anciennes tables qui avec « au moins » vingt ans de bons et loyaux services aspiraient à une retraite bien méritée.

C'est ainsi que depuis fin janvier nous avons réceptionné **trois nouvelles tables flambant neuves toutes de bleu vêtues** qui n'attendent plus que vos smaches, balles coupées, revers et poussettes préférées.



Droits réservés

Mais ce qu'elles attendent avec impatience c'est d'être arrosées avec la sueur que vous allez produire lors des parties acharnées que vous ferez avec votre adversaire ou amis.

➤ Alors, n'hésitez plus, **venez nous rejoindre tous les vendredis soirs à partir de 20 h à la Maison de village** pour les essayer et vous verrez vous ne pourrez plus vous en passer.

➤ **Tournoi annuel de fin d'année**
Vendredi 16 juin, 19 h 30
Maison de village.

Ouvert à tous petits et grands, débutants ou Pros (mais pas trop ;-).

Venez nous rejoindre pour passer un bon moment bénéfique pour le moral et votre condition physique.

■ CHRISTIAN MÉRIEUX - FRÉDÉRIC LUCAS



Un jeu pour la récré

L'APE de Port-Mort a pu financer l'achat d'un module de jeu pour l'école communale pour part grâce aux bénéfices des deux derniers marchés de Noël et à une participation municipale, mais aussi grâce au bienveillant sponsoring de deux entreprises pormortaises, ALLAND & ROBERT et AKEO Télécom.

L'association tient à remercier tout particulièrement les membres du conseil municipal qui en ont assuré la mise en place.

■ ANNE QUÉNAULT



Droits réservés

ALPM + de 3 000 livres..!



Droits réservés

Cette année, l'ALPM ouvre encore davantage les portes de la bibliothèque aux enfants de l'école. **La bibliothèque des jeunes est très riche et compte plus de 3 000 livres pour tous les âges.** Elle est totalement gratuite pour les enfants.

La bibliothèque de prêts

Comme l'année dernière, ils y sont conduits le **premier jeudi** ou le **premier vendredi** du mois après la classe à 15 h 45 (suivant qu'ils fréquentent ou non la garderie). Ils farfouillent, discutent et chaque enfant inscrit par ses parents peut emprunter deux livres chaque mois (40 enfants inscrits à ce jour). Leurs parents sont les bienvenus et peuvent participer au choix des livres que les enfants empruntent.

↘ **La bibliothèque est également ouverte le samedi de 10 h à 12 h pour les adultes, mais aussi pour les enfants accompagnés d'un adulte.**

La bibliothèque dans le cadre scolaire

Enfin, en partenariat avec l'école, les élèves viennent une fois par mois avec leur institutrice. L'objectif est différent, il ne s'agit plus de leur prêter des livres mais plutôt de leur faire explorer la bibliothèque et le coin des enfants, en fonction de leur âge, de se familiariser avec les différents types d'album ou de livres, de les retrouver facilement dans les rayons, d'être curieux de l'histoire des autres, d'apprendre de nouveaux mots, de s'informer etc...

Que de découvertes permettent les livres...

■ DOMINIQUE MORCRETTE



© Jack - dangerecole.blogspot.fr

ALPM Tournoi fréquenté

La section Tarot de l'ALPM a organisé son tournoi le samedi 25 mars à la Maison de village.

Malgré l'organisation du même type de tournois dans la région, ce fût un succès puisque ce sont 32 joueurs qui se sont affrontés sur 5 parties de 50 minutes.



Droits réservés

Merci à tous ces joueurs dont certains étaient venus d'assez loin et à tous ceux qui nous ont aidés dans l'organisation de cette soirée.

↘ Nous vous rappelons que **la section TAROT se réunit tous les jeudis à la Maison pour tous à 20 h** dans une ambiance très conviviale.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre quel que soit votre niveau ou venez nous regarder jouer pour découvrir ce jeu et peut-être l'adopter.

■ JEAN-PIERRE LECOQ - GÉRARD TILLET



Oubliez vos soucis, votre stress et laissez-vous aller.

Offrez-vous un moment rien qu'à vous, et attendez-vous au meilleur.

Détendez-vous et augmentez votre vitalité.

Lors de cette détente, votre corps travaille pour vous. Il se régénère.

Et votre mental s'apaise.

Les mauvaises idées, celles qui ne vous font pas du bien, s'en vont

Vous retrouvez votre harmonie naturelle.

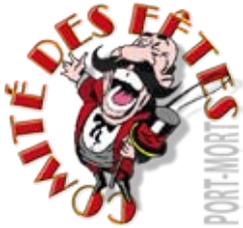
C'est **tous les vendredis 18 h 30 à la grande salle de la Maison pour tous**, durant 1 h 30 environ.

Vous courez seulement le risque de vous faire du bien, et de vouloir persévérer.

Toutes les informations sont sur <http://www.sophro-relaxation-vitale.fr>

Pour la première séance découverte gratuite, appelez le 06 69 70 64 00

■ JACQUES GÉRARD



Actus

Le mot de la présidente

L'assemblée générale s'est tenue le 10 février 2017 en présence de 17 Pormortais.

Le comité des fêtes a pour objectif de distraire les Pormortais, et d'amener la culture dans chaque foyer et dans notre maison de village, une maison de village qui peut recevoir jusqu'à 150 spectateurs.

L'année 2016 a été riche en spectacles sans oublier les manifestations historiques.

Le CDF a ainsi programmé

- 2 pièces de théâtre,
 - 1 concert de musique celtique,
 - 2 foires à tout,
 - 2 repas avec soirée dansante,
 - un spectacle de Noël
- et a participé activement au Téléthon et au Marché de Noël.

Les spectateurs sortent enchantés de chaque spectacle, les enfants aussi.

On a même refusé 40 personnes à la soirée dansante des années 80 animées par Rodney Bocquet, une soirée déjantée qui sera reconduite le 25 novembre 2017.

Nouveau bureau :

1 démission : Michel Lucet
2 nouveaux candidats : Laura Foulon, Didier Robart

Présidente : Françoise Labigne

Trésorière : Lucet Evelyne

Trésorière adjointe : Marie-José Piorkowski

Secrétaire, chargée de la communication : Odile Ancrenas

Secrétaire adjointe : Laura Foulon

Membres : Lucien Caillot, Labigne François, Dominique Lefort, Robart Didier.

Merci à l'équipe municipale, merci aux bénévoles qui nous aident ponctuellement mais régulièrement et merci à vous, pormortais, qui fréquentez nos manifestations.

Sans vous, que deviendrait le Comité des fêtes?

■ FRANÇOISE LABIGNE



Droits réservés

NOËL DES ENFANTS Dimanche 4 décembre 2016

Cet après-midi de décembre, 60 enfants et leurs parents sont réunis dans la Maison du Village pour assister au spectacle de Noël. *Un petit chaperon rouge complètement à l'est*, spectacle imaginé et conçu par Axelle David et Marie Hébert.



Droits réservés

Les deux comédiens ont présenté une folle adaptation toute en marionnettes du petit chaperon rouge.

Les petits spectateurs ont vu un petit chaperon rouge touchant et le loup, méchant par excellence, a su se montrer drôle et émouvant.

Ce spectacle a suscité l'intérêt des enfants qui s'est manifesté par leur participation active et leurs applaudissements.

Merci à l'association des parents d'élèves qui a maquillé de nombreux enfants

Cette journée s'est terminée par un goûter fait maison et la distribution de chocolats.

Dans la Maison de village, il y a vraiment de grands spectacles !

■ FRANÇOISE LABIGNE



Droits réservés

THÉÂTRE

Samedi 18 mars

Le Comité des Fêtes nous a proposé samedi 18 mars une soirée théâtre à la maison du Village.

Cette pièce, « **A tous ceux qui** », de Noëlle Renaude, nous a proposé un mélange doux-amer de vies mêlées et contées au sein d'une famille, avec des touches d'humour distillées de-ci de-là...

Le metteur en scène, **Jean Pierre Vernizeau**, a su insuffler à cette pièce du rythme et du dynamisme pour faire pétiller des monologues qui auraient sans cela pu être plus difficiles pour les spectateurs.

Spectateurs qui ont bien participé, enchantés de leur soirée.

Du théâtre à Port-Mort : oui, on en redemande !

■ ODILE ANCRENAS



Droits réservés

ET POUR LA SUITE...

⇒ 14 MAI | FOIRE A TOUT
+ EXPO Peintures / Photos

⇒ 17 JUIN | FÊTE DU VILLAGE
repas et animation Madison 60

⇒ 10 SEPTEMBRE | FOIRE A TOUT

⇒ 28 OCTOBRE | THÉÂTRE
Jeux de scène (Hervé Combemorel de Bonnières)

⇒ 25 NOVEMBRE | Soirée DANSANTE
repas et animation Rodney Bocquet

⇒ 9 DÉCEMBRE | Participation au Téléthon

⇒ 3 DÉCEMBRE | Arbre de Noël

⇒ 10 DÉCEMBRE | Marché de Noël

Comme chaque année, en parallèle à la foire à tout du mois de mai, le Comité des Fêtes organise une EXPOSITION DE PEINTURES ET DE PHOTOS.

Elle sera mise en place à nouveau dans la Maison de Village de Port-Mort (Grande Rue). Des panneaux et un fléchage spécifique vous y guideront facilement...

À cette occasion, des peintres et photographes exposeront leur passion en accrochant aux murs leurs toiles et tirages préférés...

L'entrée est libre bien entendu et vous êtes les bienvenus... simplement pour musarder, ou pour partager avis et commentaires avec les exposants qui en seront ravis !

En tout cas, n'hésitez pas à venir poser votre regard sur les oeuvres présentées qui n'attendent que vous !

Vous êtes Port-Mortais et vous avez vous aussi une âme d'artiste ? Envie de partager et de dynamiser le village ?

Que vous fassiez dessin, peinture ou photo, et si vous souhaitez exposer, vous pouvez contacter jusqu'au 1^{er} mai.

Lucien Caillot 06 62 58 78 07 > peintures

Odile Ancrenas 06 47 72 65 22 > photos

Alors, rendez-vous le 14 mai ?

■ ODILE ANCRENAS



Les Actus de la Sauvegarde

Flash back sur 2016

Animations ouvertes à tous les Pormortais pour un environnement agréable :

- Deux « opérations nettoyage » du village, bords de Seine et forêt au printemps et en automne.
- Mise en valeur du Patrimoine : notre église animée lors de la soirée « Pierres en Lumières » en mai manifestation à échelle régionale, qui se produisait pour la première fois en Haute-Normandie, et à laquelle nous avons pu participer grâce à l'aide de la mairie et des associations de Port-Mort.
- Sortie culturelle spécialement réservée aux adhérents en octobre » une journée au Moulin d'Andé.
- Pour la qualité de la vie à la Port-Mort : Participation à la Fête Saint-Hubert et au Téléthon.
- Installation d'une table de pique-nique dans l'aire de jeux derrière la Maison de village.



Droits réservés

Si vous vous posez la question « Pourquoi ne pas l'avoir installée en bords de Seine ? » Voici la réponse « compte tenu du projet de la voie verte cette proposition nous a été refusée ».

Pourquoi pas près de la mairie ? Un autre projet est déjà en cours... Nous avons opté pour le calme, la sécurité avec les enfants, et la proximité des commerces : un pique-nique en terminant par un petit café éventuellement ou un goûter improvisé cet été avec les enfants ; nous pensons que le cadre demande quelques améliorations (en projet pour 2017).

• **Merci à tous les Pormortais qui sont venus nous rendre visite à notre Assemblée Générale le 11 mars 2017 !**

Les spectateurs étaient peu nombreux pour le film sur l'Histoire, (dommage) mais par contre consolation : le taux de participation important à l'Assemblée Générale et de nouvelles adhésions montrent que les Pormortais s'intéressent de plus en plus à leur patrimoine et à leur environnement.

Notre village est fort d'une histoire riche et d'une nature préservée, essayons « ensemble » de le protéger pour notre qualité de vie.

Notre intérêt pour 2017 restera porté sur les points suivants

■ **Le Patrimoine :**

- Nous proposons notre aide à la mairie pour la remise en état de l'église troglodyte (sous réserve de concrétisation).
- **SAMEDI 20 MAI | Soirée Pierres en Lumières** à l'église, pour la seconde fois une opportunité de découvrir votre histoire lors de cette animation dans des conditions exceptionnelles. Commentaires sur le passé, présentation unique à cette occasion des reliques de St-Ethbin, spectacle avec Morgane etc...



- **VENDREDI 14 JUILLET | Marche commentée** par C.Lordi à travers les sentes Port Mortaises, et son Patrimoine arrivée à La Tour pour apprécier ce site magnifique, (barbecue et APM festive sous réserve de participants) entretien du Gravier de Gargantua ,

■ **L'environnement - qualité de la vie :**

L'ASSPM reste vigilante face aux nuisances et est présente sur tous les fronts : carrières, épandages, nuisance de bruit, risques chimiques, zone sévizo, sécurité etc ...

La réouverture de la passerelle cette année est une excellente nouvelle.

- **DIMANCHE 17 SEPTEMBRE | Nettoyage bords de Seine**

À VOS AGENDAS !!

Animations ouvertes à tous les Pormortais

SAMEDI 20 MAI - VENDREDI 14 JUILLET

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Si vous souhaitez nous soutenir vous pouvez adhérer pour la somme de 15 € par an par famille . Nous recherchons des volontaires (adhérents ou non) pour essayer de concrétiser les projets 2017... surtout pour l'animation du 14 juillet : nous recherchons des jeux médiévaux pour agrémenter notre après midi et nous avons besoin de main d'œuvre pour l'installation à la Tour.

Merci d'avance aux volontaires !!

■ MARIE-CHRISTINE BARON



« La forêt s'invite à l'école » ... et dans la commune

Le club CPN de Port-Mort a présenté un projet dans le cadre de l'opération nationale « La forêt s'invite à l'école » proposée en complément de la *Journée internationale des forêts* instituée par l'Organisation des Nations Unies et soutenue, en France, par plusieurs organisations dont l'ONF (Office national des forêts). Celui-ci a été retenu.

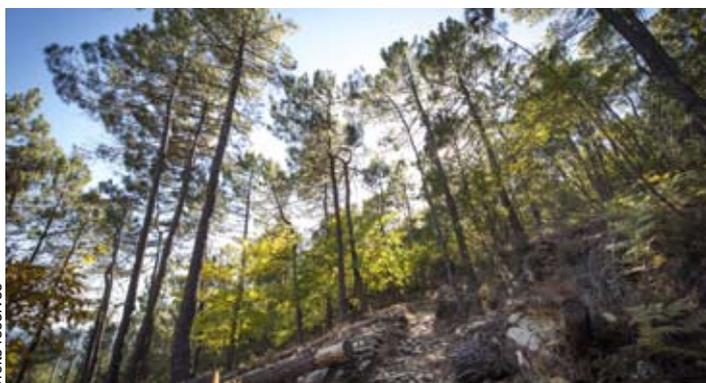


Journée Internationale des forêts

Cette opération a pour but de sensibiliser les jeunes, scolaires et périscolaires (et leurs parents), à la gestion durable de la forêt et à sa multifonctionnalité.

En effet la forêt est un écosystème naturel qui abrite des organismes vivants tels que plantes, arbres, animaux (mammifères, oiseaux, insectes, etc...). Elle contribue à la filtration de l'eau par le sol et elle absorbe une partie du carbone émis par les activités de l'homme. La forêt a également un intérêt économique par l'exploitation du bois.

La gestion durable de celle-ci par les forestiers est donc indispensable.



Droits réservés

Il est ainsi prévu, entre autres, des sorties en forêt avec chacune des classes de l'école, une visite en forêt de Lyons avec un agent de l'ONF et la plantation d'arbustes gracieusement fournis par la Société des Pépiniéristes Français (SNPF) dans le cadre de cette opération.

Ces plantations ont eu lieu du 17 au 19 mars derniers !

Le soutien de la mairie a été primordial, puisque 30 arbustes (15 charmes pour charmille et 15 arbustes à fleurs) devaient être plantés sur les terrains communaux : chaque classe a planté un arbuste à l'école et des adhérents (enfants et adultes) ont fait de même, avec le concours actif M. Tréglos, maire adjoint, près des containers à verre et sur l'espace vert derrière la Maison de village. Le tout bien sûr dans un esprit CPN, c'est-à-dire dans la bonne humeur et la convivialité !

D'autres actions sont prévues d'ici la fin de l'année.

À suivre...

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Droits réservés

■ Aire de jeu / pique-nique derrière la Maison de village...



Droits réservés

■ Cour de l'école...



Droits réservés

■ Rue de Falaise, derrière les containers de recyclage...

70 000 ans de vie commune avec...



G. Alquier

Les abeilles !

UN DOSSIER PROPOSÉ PAR
GUILLEMETTE ALQUIER,
JEAN-PAUL CROIZÉ
ET ALAIN CLERFEUILLE



En ce début de printemps, abeilles et bourdons recommencent à butiner et nous avons choisi de vous faire entrevoir le monde de ces formidables pollinisateurs qui ont de plus en plus de mal à survivre face aux agressions climatiques, chimiques, de nouveaux prédateurs ou de nouvelles maladies ou parasites le plus souvent attribuables à l'activité humaine. L'abeille a toujours fasciné l'homme et le miel est consommé depuis plus de 10 000 ans. Mais il ne faut pas oublier que la plupart des abeilles ne vivent pas en colonie contrairement à l'abeille domestique, n'ont pas de reine et ne produisent pas de miel, mais sont également menacées dans leur survie. Le bourdon, pourtant de la même famille que les abeilles s'en différencie par son mode de vie et son physique. Et le faux bourdon qui est-il ? Il existe un rapace qui se nourrit principalement de guêpes, mais aussi de bourdons et le frelon asiatique qui s'attaque aux abeilles. Nous vous proposons de découvrir - sommairement bien sûr, car un journal n'y suffirait pas ! - la diversité, les mœurs et le symbolisme de ces insectes que vous pourrez admirer sur les fleurs de votre jardin jusqu'en octobre.



G. Alquier

Apis Mellifera

Quoi de plus banal, de plus courant, et sommes toutes de plus commun qu'une abeille ?

A priori, la réponse pourrait être... une autre abeille.

Sauf que non, vraiment pas. Parce que ce petit insecte finalement sympathique, même s'il peut piquer, n'a rien de commun : on en compte pas moins de 20 000 espèces différentes dans le monde, plus de 2 000 en Europe, et pas moins d'un millier dans notre seul pays.

L'abeille n'est pas commune, elle est multiple. Quand on en voit une butiner tranquillement dans son jardin, il est en réalité bien compliqué de l'identifier avec certitude. À moins de décider qu'il s'agit très probablement d'*Apis Mellifera*, l'abeille domestique à miel, l'espèce la plus courante chez nous, le symbole à la fois de la nature qu'il faut préserver, et des produits si naturels qu'elle nous apporte, qu'il s'agisse du miel, mais aussi de la cire, ou de la gelée royale.

Certes, il y a toutes les chances que celle qui vous rend visite soit une « mouque à mié » comme elle s'appelait autrefois en patois normand, avant de trouver son nom actuel d'abeille seulement au XIV^{ème} siècle, lorsqu'elle a été baptisée « abueille » en langue d'Oc, ou « abelha » chez les Portugais.

Mais il n'est tout de même pas certain que celle que vous venez de rencontrer soit si commune que ça.

Il s'agit peut-être, effectivement, d'une abeille domestique. Mais peut-être aussi d'une abeille sauvage. Ou, plus exotique encore, d'une abeille solitaire. Ou même d'une abeille dite « parasite », un insecte sans gêne, qui ressemble par son mode de vie à une autre espèce ailée, celle du coucou, en s'installant dans les nids d'autres espèces, celles dites « sociales » qui vivent avec leurs propres congénères dans des colonies où cohabitent trois types d'individus, aux rôles parfaitement établis : une seule reine, qui assure la reproduction de l'essaim, les ouvrières, femelles non fécondées (plus de 95% de l'essaim) qui assurent l'entretien, et les mâles, les faux bourdons auxquels revient la triste charge de féconder la reine, triste parce qu'une fois ce rôle accomplis ils meurent.

D'un poids qui peut aller du simple au double, mais qui reste bien modeste (au maximum 100 milligrammes) et d'une longueur qui va de 10 à 15 millimètres, les abeilles sont ainsi multiples. Mais elles présentent toutes certaines caractéristiques communes qui permettent de les différencier plus ou moins facilement des autres insectes piqueurs : elles possèdent toutes un gros ventre face à la fameuse taille de guêpe de leurs cousines. Elles se différencient également par leur robe, le plus souvent bien plus poilue que celle des guêpes et nettement plus foncée, rousse ou presque noire.

Enfin, et peut-être surtout, les abeilles se reconnaissent à leur moindre agressivité : d'abord, il faut savoir qu'elles ne sont pas des prédatrices. Elles ne chassent pas, toute leur nourriture vient du butinage. Ensuite, pour elles, piquer revient à mourir. Contrairement à celui d'une guêpe ou d'un frelon, en effet, le dard d'une abeille est muni de dents qui font que, une

fois enfoncé dans la peau, celui-ci y reste fiché. Lorsque l'insecte se dégage, il s'arrache en même temps non seulement le dard mais aussi le bas ventre, ce qui provoque inévitablement sa mort...

Ainsi, même si elle se trouve proche de vous, il suffit de laisser une abeille vaquer à ses occupations pour qu'elle vous laisse tranquille. Même si, bien sûr, elle n'hésitera pas à se sacrifier si vous lui donnez l'impression de la menacer, par des gestes brusques, ou en bousculant son nid par exemple.

Celui-ci n'est pas toujours évident à repérer. S'il s'agit d'une abeille domestique, il suffit de ne pas trop s'approcher de sa ruche. Mais lorsque que l'on croise un nombre important d'abeille sauvage en un même endroit, mieux vaut rester attentif. Celles-ci peuvent vivre dans des nids aériens, mais aussi dans le sol, ou même dans les plantes à tiges creuses, telles tout particulièrement que les ronces.

Les apiculteurs le savent, l'abeille est paisible. Même si en France *Apis mellifera*, la petite abeille noire de nos ruches, est réputée la plus farouche, pour ne pas dire la plus agressive, l'espèce qui supporte le moins les intrus à proximité de chez elle.

Mais que l'on se rassure, il reste extrêmement rare de se faire agresser par un essaim, même si l'on tombe dessus par hasard. En outre, il faut savoir que sa piqûre est nettement moins dangereuse que celle d'une guêpe ou d'un frelon. La quantité de venin injectée ne dépasse jamais quelques dizaines de microgrammes. À moins de faire preuve d'une sensibilité particulière, il faudrait de l'ordre d'un millier de piqûres pour qu'un adulte d'un poids de 70 kg en reçoive une dose susceptible de provoquer la mort.

Le seul vrai danger, en fait, est de se faire piquer dans la gorge, là où l'œdème provoqué par le venin pourrait provoquer l'étouffement. Attention, donc, lors des déjeuners d'été dans le jardin. Mieux vaut toujours vérifier avant de lever son verre qu'un insecte n'est pas en train de s'y noyer...

Mais il n'y a pas de quoi avoir vraiment peur de ce petit compagnon, qui vit à nos côtés sous ses aspects actuels depuis environ 70 000 ans, après avoir subi bien des évolutions. On ne sait pas exactement à quelle époque remonte l'apparition du premier ancêtre commun à toutes les « mouches à miel » d'aujourd'hui. Seule certitude, en 2006 on a découvert en Birmanie un premier insecte qui peut être considéré comme une abeille. Il s'agit d'un minuscule fossile retrouvé dans un bloc d'ambre, qui descend des guêpes d'alors, et semble avoir changé son mode d'alimentation vers un régime uniquement assuré par le butinage, sans plus pratiquer de prédation.

Baptisée *Melittosphex Burmensis*, cette première venue dans le monde des butineuses constitue un bel exemple de la manière dont la vie sait s'adapter très vite à l'évolution de la nature, puisque qu'elle est apparue alors même que les premières fleurs commençaient à pousser sur la Terre, voici 100 millions d'années. Elle aurait vécu sous cette forme unique pendant au moins 30 millions d'années, avant de commencer à se diversifier, là encore sans que l'on sache très bien pourquoi, peut être parce qu'elle se lassait de ne pas parvenir à piquer les dinosaures qui apparaissaient alors sur notre planète.

Sauvage ou domestique, on ne cesse aujourd'hui de souligner le rôle fondamental que joue cet insecte dans l'entretien de nos campagnes, où elle assure une grande part de la pollinisation indispensable à la reproduction des plantes. On ne le sait que rarement, mais ce rôle est essentiellement assuré par les abeilles sauvages, celles complètement domestiques qui vivent dans des ruches ne butinant que sur des aires restreintes.

Il faut donc respecter toutes les abeilles, même celles dont la présence peut surprendre au fond d'un jardin, ou lors d'une promenade dans la nature.

D'autant plus que, comme on le sait, depuis les années 1970, la diminution de leur population ne cesse de se confirmer. On parle aujourd'hui d'un véritable syndrome d'effondrement pour certaines colonies, aussi bien chez l'abeille domestique que chez leurs cousines sauvages, même si chez ces dernières le processus semble moins marqué, et plus localisé.

Personne ne peut encore réellement expliquer les raisons de ce déclin, mais un nombre croissant de spécialistes mettent en avant le recours à certains pesticides modernes de la classe des néonicotinoïdes utilisés en agriculture, notamment sur le maïs et le colza, qui perturberait le sens de l'orientation des insectes. Mais le débat à ce sujet reste loin d'être clos. Il semble bien que soient également en cause d'autres maux de notre époque, que sont notamment l'urbanisation excessive de nos campagnes, qui se traduit pas la destruction de dizaines de milliers de nids chaque année, ainsi que la course au rendement au niveau de l'élevage, qui amène à exploiter aujourd'hui des abeilles domestiques hybrides, moins résistantes qu'autrefois aux parasites et aux conditions climatiques hivernales.

Une étude récente a montré que le taux de mortalité des abeilles en Europe atteint un maximum en Belgique, suivie du Royaume Uni, de la Suède, de la Finlande et de la France, qui se place en cinquième position dans ce triste bilan.

■ J-P.C

Une ruche chez soi ?



Envie de beaux légumes, de belles fleurs et de fruitiers bien productifs car bien pollinisés dans votre jardin, envie de biodiversité et d'observation naturelle, envie d'accueillir une espèce menacée, ou plus simplement envie de miel ? Mettez une ruche chez vous.

Mais attention, cela ne s'improvise pas : il y a des normes à respecter sur l'emplacement, une déclaration à faire, et il faut apprendre à connaître les mœurs de ces petites bêtes volantes pour éviter tout malentendu, et à les soigner. Il faut aussi s'équiper en matériel et en protection.

Sachez qu'elles ne vous empêcheront pas de profiter de votre jardin, si vous respectez quelques principes : ne pas approcher par l'avant de l'entrée d'une ruche par exemple.

Et si vous mangez dehors, elles ne s'inviteront pas au festin contrairement aux guêpes car seul le butinage des fleurs les intéresse...

■ G.A.



P.Prou



L'abeille domestique, un insecte social...



Une colonie d'abeilles représente une société organisée - de 20 000 à 80 000 individus - où chacun a une place et un rôle à tenir. Elle est composée de trois types d'individus : la reine, l'ouvrière et le mâle ou faux bourdon.

La reine Plus grosse que les autres abeilles, elle seule est fertile. Elle pond les œufs, assurant ainsi la descendance de la colonie et régule l'activité de celle-ci grâce à l'émission d'hormones qui agissent comme des messagères auprès des ouvrières (les phéromones).



Les ouvrières Elles sont chargées du bon fonctionnement de la colonie. Ce sont des femelles dont l'appareil génital n'est pas développé. Une ouvrière va effectuer différentes fonctions au fil de sa vie dans la colonie :

Jeune, elle nettoie les alvéoles, puis, au fur et à mesure qu'elle avance en âge, elle nourrit le couvain et la reine, ferme les cellules, procure des soins à la reine et aux ouvrières, ventile (pour créer un courant d'air et ainsi maintenir la température et favoriser l'évaporation de l'eau du nectar), construit les rayons de cire grâce à ses glandes cirières, s'occupe du nectar et du pollen.

Puis, elle devient gardienne en surveillant l'entrée (il faut montrer 6 pattes blanches !) et enfin butineuse en récoltant le pollen qu'elle dépose sur ses pattes arrières pour le transporter et le nectar qu'elles charrient dans leur jabot. Mais en fonction des besoins de la colonie, une butineuse peut redevenir ventileuse etc...

Une vie de 27 jours (en moyenne en été) de labeur, bien remplie !



Le faux bourdon Le mâle de l'abeille domestique, est nommé ainsi car il ressemble un peu (très peu !) au bourdon. Il se distingue des femelles par une taille un peu plus importante et des yeux beaucoup plus gros. Il n'a qu'un rôle de reproducteur dans la colonie. Il ne travaille pas dans la ruche, ne participe pas à la récolte du nectar ou du pollen, ayant une langue trop courte pour butiner les fleurs. Il n'a pas de dard, et est donc sans défense. Ils ne sécrètent pas de cire d'abeille, de venin ou de gelée royale et font nourrir son gros appétit par les ouvrières.

Mais ne rêvez pas messieurs ! S'il féconde en juin les nouvelles reines, il meurt durant l'accouplement, puisqu'il y perd ses organes génitaux. Quant aux autres bourdons de la colonie, les ouvrières cessent de les alimenter et les chassent de la ruche après l'essaimage. En effet, l'époque de la fécondation est passée et ils ne sont plus alors que des bouches inutiles à nourrir. *Pragmatique l'abeille non ?*



Le nid : Pas besoin de se payer les calculs d'un architecte, la structure du nid est formée de rayons dont les deux faces sont constituées de cellules hexagonales. Cette architecture est résistante et légère. Ces cellules sont bâties avec la cire produite par les ouvrières.

L'essaimage : Il assure la pérennité de l'espèce. La colonie se divise alors en deux. La reine quitte la ruche avec une grande partie des ouvrières. Très schématiquement, dans la colonie, il reste alors du couvain spécialement préparé pour donner une reine qui remplacera l'ancienne.

Les danses des abeilles : C'est sans musique, mais avec force frémissements ! Les butineuses, lorsqu'elles ont repéré une source de nourriture, en arrivant dans la colonie, réalisent une sorte de danse permettant de renseigner les autres butineuses sur le lieu d'approvisionnement. Cette danse indique la direction à prendre par rapport au soleil, la distance, la quantité et la qualité de la ressource. Mieux que la danse des canards !

■ G.A.

Même si la famille compte aussi des solitaires



Dans l'ordre des Hyménoptères, la famille des Apidae dont font partie les abeilles domestiques et autres bourdons compte des espèces dites « solitaires », parce qu'elles ne vivent pas en colonies.

Même si munies d'un dard, elles sont totalement inoffensives hormis cas détresse absolue et sont comme leurs cousines des agents butineurs et pollinisateurs cruciaux. ■ A.C.

Xylocopa violacea

Abeille Charpentière



Elle creuse son nid dans le bois

G. Alquier

Osmia

Abeille Maçonne



Elle construit son nid dans des cavités

G. Alquier

Bourdons et faux bourdons



Il existe des vrais bourdons et des faux bourdons, c'est vrai ! Les faux bourdons sont les mâles des abeilles qui s'ils ne sont pas en toc, n'ont rien à voir avec les bourdons qui, eux-mêmes, sont de la famille des abeilles. Il existe également des bourdons dits coucous qui s'ils ne sont pas faux, imitent tout de même les espèces de bourdons qu'ils destinent à élever leur progéniture en allant pondre dans leur nid sans s'occuper du reste !

De quoi donner le bourdon tout ça ! Mais d'abord, c'est quoi un bourdon ?

Physique : le bourdon ressemble à un gros nounours hyper poilu qui fait un bruit d'hélicoptère. Ceci lui permet de transporter des poids énormes pour sa taille (la moitié de son poids en pollen, plus encore en nectar). Un vrai Hercule ! Ses poils lui tiennent chaud et il sort dès 5° C (12°C pour les abeilles) et ne craint pas la pluie !

Code barre : La détermination des espèces de bourdons se fait par le code couleur de leur pelage. L'alternance des couleurs constitue une espèce de « code barre » spécifique à chaque type. Mais bien sûr, il existe des anomalies de couleurs, deux espèces différentes avec des mêmes couleurs que l'on ne peut différencier que par une analyse de notre insecte par un spécialiste ! On s'amuse bien chez les bourdons ! Mais rassurez-vous, il est possible d'identifier facilement une bonne dizaine d'espèces, il suffit de connaître le code.

Nourriture : Le bourdon, tout comme l'abeille se nourrit de nectar et récolte du pollen pour nourrir les larves. C'est donc un excellent pollinisateur, infatigable. Par contre, contrairement à l'abeille, il fabrique très peu de miel, juste assez pour que la reine puisse le consommer et trouver l'énergie de réchauffer le couvain en battant des ailes si besoin est. Seule la reine survit en hiver à la colonie, elle ne se nourrit pas pendant cette période et la fabrication de réserves -le miel- pour l'hiver est donc inutile !



Bombus terrestris

Bourdon terrestre

G. Alquier

Vie sociale : Après hibernation dans un trou dans le sol bien souvent, la reine fonde une colonie. Le nid est construit soit dans un ancien trou de souris (le bourdon est gros mais il s'y glisse à l'aise quand même, ne médisons pas !), soit sous de la mousse, sous des broussailles... La reine fabrique d'abord quelques cellules et pond des œufs qui donneront quelques ouvrières stériles. C'est la reine qui s'est occupée de leur développement. Ces ouvrières aideront ensuite leur mère en agrandissant le nid, la reine pondra encore plus et la colonie va se développer. Une colonie de bourdons compte de 50 à 500 individus selon l'espèce. La reine ne cesse jamais de s'affairer auprès des larves, contrairement à celle des abeilles sociales. A la fin de l'été, la reine bourdon va pondre des mâles et des femelles fertiles qui assureront la descendance. Une femelle sera ainsi fécondée avant l'hiver où elle hibernera. Le reste de la colonie disparaît à l'automne. Comme pour les guêpes sociales...

Le bourdon est un grand pacifique, mais il lui arrive de piquer, lorsqu'on le pince entre ses doigts ou en mettant la main dans un nid par exemple (faut vouloir !). En plus si jamais il a piqué, il n'ameute pas ses congénères à la rescousse, comme les abeilles. Laissez-le donc butiner tranquillement, laissez le nicher chez vous, ne détruisez pas ses nids. En effet, la perte et la dégradation de ses habitats ainsi que l'emploi de pesticides pèsent lourdement sur son avenir, alors que son rôle de pollinisateur est essentiel.

■ G.A.

Le frelon asiatique

Un « Predator » naturel



Depuis 2004, c'est l'envahisseur le plus menaçant si l'on en croit les entomologistes, qui s'alarment surtout pour les apiculteurs.

Officiellement apparu au mois de juin de cette année là, dans le département du Tarn-et-Garonne où son premier essaim s'est développé après avoir très probablement transité pas très loin de chez nous, par le port du Havre, caché dans un conteneur de poteries importées de Chine, le frelon asiatique n'aura pas mis quinze ans à coloniser l'ensemble ou presque de la France.

Parti du Sud-Ouest, il a rapidement progressé vers le Nord et le Nord-Est, en passant inévitablement par la Normandie, où ses premières apparitions dans notre département de l'Eure remontent à juin 2012. Désormais, seuls le nord des Alpes et la Corse n'ont pas encore officiellement signalé sa présence si l'on se réfère au dernier recensement effectué fin 2016 par les pouvoirs Publics.

Un nouveau venu avec lequel il va falloir apprendre à vivre puisqu'il n'y a en fait aucun moyen de pleinement l'éradiquer.

Selon les spécialistes, cette véritable invasion éclair n'a rien d'étonnant. *Vespa Velutina*, ou « frelon à pattes jaunes », injustement baptisé frelon « asiatique » alors qu'il ne constitue qu'une des nombreuses espèces présentes sur ce lointain continent, a en effet trouvé chez nous un climat extrêmement favorable à son développement. Au point qu'il ne faut plus se faire d'illusion : il est désormais considéré comme un résident français à part entière. Heureusement, cet « Alien » ne constitue pas un réel danger au moins pour l'homme, contrairement à ce qu'ont laissé redouter certaines informations après son apparition. Au contraire, il doit moins faire peur que *Vespa crabro*, son cousin européen, car il se montre naturellement moins agressif que lui. Même si des guetteurs stationnent en permanence à proximité de ses nids, le frelon asiatique n'attaquera pas tant que l'on restera à moins de trois mètres de son domaine.

En cas de mauvaise rencontre, il faut savoir qu'il est très facile de faire la différence, du premier coup d'œil, entre ces deux insectes : plus petit (jamais plus de 3 cm de long contre jusqu'à 4 cm pour le notre) le frelon asiatique possède des ailes noires et une robe particulière, caractérisée par une tête brun foncé, un thorax noir et un abdomen brun, ceinturé d'un seul anneau orange. Alors que notre *Vespa crabro* présente une tête orange, parfois marquée de rouge, un anneau noir à la base de son thorax brun, et un abdomen d'un jaune très vif, ceinturé de fines stries noires.

Vespa velutina se distingue également d'une autre espèce de frelon que l'on peut rencontrer, plus rare mais présente un peu partout en France depuis toujours : la « scolie des jardins », qui niche presque exclusivement dans les sols, et se caractérise par sa grande taille (jusqu'à 4 cm) et par sa robe sombre marquée de grandes taches rondes, de couleur jaune vif.



© www.apiculteur.biz

À l'approche d'un nid, il est également possible de savoir à qui l'on va avoir affaire, d'un simple coup d'œil, avant même d'avoir approché le moindre de ses occupants. S'ils sont l'un et l'autre constitués de cellulose mâchée, et de dimensions impressionnantes qui peuvent atteindre un mètre de long, ceux du frelon européen sont souvent situés un peu n'importe où, aussi bien dans les arbres qu'au ras du sol, ou dans le recoin d'un bâtiment. Ceux de l'envahisseur se situent presque toujours en hauteur, dans les arbres. En outre, le repaire de ce dernier possède toujours son accès sur le côté, alors que celui de *Vespa crabro* se situe en dessous.

Enfin, il faut savoir que, contrairement à une idée pourtant très répandue, la piqûre de l'un ou l'autre de ces insectes peu sympathiques n'est pas plus toxique que celle d'une guêpe, puisqu'ils possèdent le même venin qu'elle. Le vrai danger du frelon européen réside dans son agressivité, qui amène une colonie à s'acharner très longuement sur ses victimes.

Plus paisible, le frelon asiatique est donc considéré comme pratiquement inoffensif pour l'homme.

Si les autorités ont décidé de le classer officiellement comme « danger sanitaire » en France, au titre du Code Rural, depuis décembre 2012, c'est parce qu'il constitue une réelle menace pour les abeilles. Et plus particulièrement pour nos espèces domestiques, celles qui produisent le miel. Déjà en butte à de nombreux maux qui menacent son avenir, notre pauvre *Apis mellifera* a en plus le malheur de constituer la principale source de nourriture pour *Vespa velutina*, qui possède une technique de chasse à l'abeille tout à fait spécifique : il s'installe en vol stationnaire juste à l'entrée des ruches, et capture les abeilles qu'il ramène au nid pour nourrir la colonie.

Plusieurs études menées sous l'égide du Ministère de l'Environnement ou de l'Agriculture sont menées depuis le début de la décennie pour tenter de protéger les ruches des apiculteurs. L'idée d'un piégeage systématique du frelon asiatique a désormais été abandonnée, car trop risquée pour les autres insectes qui contribuent à l'équilibre écologique de nos campagnes.

Il est maintenant préconisé de recourir aux moyens locaux, tels que la pose à proximité des ruches d'appâts spécifiques, chargés d'insecticide mais aussi d'une substance attirante pour le frelon et répulsive pour les abeilles, qui est ramenée au nid où elle inhibe le développement des larves. Plus instantané, et plus naturel aussi, il est recommandé de disposer autour des ruches de nombreux « pièges bouteille » dans lesquels le frelon pénètre, attiré par du sirop ou de la bière, sans pouvoir en ressortir.



« Piqueurs », apprenons à les différencier



© www.apiculteur.biz

Bourdon terrestre

Bombus terrestris
mm ~12-22
De couleur noire et jaune avec du blanc au bout de l'abdomen, il possède un corps velu et trapu et ne pique qu'en cas d'extrême urgence (prise en main, intrusion dans le nid...).

Abeille domestique

Apis mellifera
mm ~11-13 | 35 (reine)
Abdomen trapu et velu, de couleur généralement brun-orangé. Exclusivement butineuse, elle n'est pas importune lors des repas à l'extérieur et seuls des gestes d'affolement peuvent la rendre agressive. Son dard en dents de scie ne lui permet de piquer qu'une seule fois.
Voir encarté ci-dessous.

Guêpe dite commune

Vespula vulgaris
mm ~12-17 | 20 (reine)
Avec sa robe rayée jaune vif et noire se reconnaît également à son abdomen plus fin que l'abeille et au repos, ses ailes repliées dans le sens de la longueur. Son dard lisse lui permet de piquer plusieurs fois.

Frelon européen

Vespa crabro
mm ~18-28 | 35 (reine)
Rayé de jaune et de noir sur l'abdomen, la tête, le thorax, l'abdomen et les antennes sont teintés de roux, il ressemble à la guêpe mais il est beaucoup plus gros. Il se distingue par le vrombissement émis pendant son vol. Son dard lisse lui permet de piquer plusieurs fois.

Frelon à pattes jaunes dit asiatique

Vespa velutina nigrithorax
mm ~30 | 35 (reine)
Reconnaissable à ses pattes jaunes, ses ailes sombres, son thorax noir, sa couleur sombre et son abdomen sombre cerné d'un anneau jaune-orangé marqué d'un triangle noir. Son dard lisse lui permet de piquer plusieurs fois.

■ A.C.



Droits réservés

ATTENTION AUX GARDIENNES Au contraire du bourdon terrestre, abeilles, guêpes et frelons ont la particularité de sonner l'alarme dès lors qu'il y a intrusion dans la zone de sécurité du nid : dans ce cas les gardiennes alertent l'essaim par un vrombissement strident bien particulier qui se communique alors à l'ensemble de la colonie et en quelques secondes ce petit monde inoffensif se transforme en une nuée de milliers de dards acharnés infligeants de douloureuses et potentiellement dangereuses piqûres à celui qui n'est pas protégé... « Notre » frelon est tout particulièrement réputé pour s'acharner sur ses victimes...

Sauf pathologie particulière et endroit de piqûre (bouche, gorge...), en règle générale la pique isolée ne présente pas de danger vital. Elle provoque avant tout une douleur intense mais beaucoup moins handicapante dans le temps qu'une piqûre de taon. *Voir encarté en page 15.* ■ A.C.



●●● Mais de manière plus inattendue, les apiculteurs ont de plus en plus recours à un allié inattendu : la poule, qui se montre particulièrement habile dans la chasse au frelon asiatique, qu'elle capture d'un simple coup de bec lorsque celui-ci effectue son vol stationnaire à proximité d'une ruche...

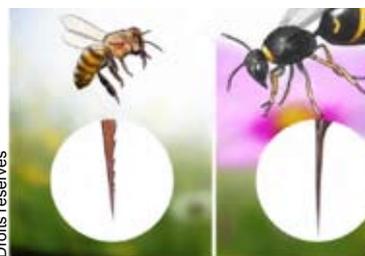
■ J-P.C



Droits réservés

LE DARD DE L'ABEILLE

Notre ouvrière modèle est certes armée mais elle ne peut se « défendre » qu'une seule fois au prix inévitable de sa vie. Son dard d'environ 2 mm de long est cranté tel un harpon et lorsqu'il a pénétré notre peau élastique, il reste ancré et l'abeille en se libérant arrache sa poche à venin - qui continue à pulser dans la victime - ainsi qu'une partie de ses entrailles. Elle meurt quelques minutes après la piqûre.



Droits réservés

Guêpes et frelons munis d'un dard lisse leur permettant de piquer répétitivement en cas d'attaque massive sont donc à nombre égal potentiellement beaucoup plus dangereux que nos abeilles domestiques.

■ A.C.



La bondrée apivore

Drôle d'oiseau que la bondrée apivore : malgré son nom (étymologiquement) de mangeuse d'abeilles, ces dernières ne figurent pas à son menu - du moins en Europe ! Par contre c'est un « guêpicide » et « bourdonicide » de première qualité. Voyez donc !

Plumage : La couleur du plumage est variable, avec, malgré tout, une dominance brun roux. Comme il faut bien les identifier, les bondrées ont l'élégance de porter une tâche noire sous l'aile (au niveau du poignet) et 3 barres noires sur la queue. La tête est petite sur un cou bien dégagé, rappelant un peu une tête de... pigeon (pour un rapace, c'est un comble non !).



Blindage : En Europe, la bondrée est le seul oiseau à s'attaquer directement aux nids de guêpes, bourdons... Pour ce faire, il faut qu'elle soit sacrément... piquée... ou... parfaitement blindée. Pas folle la guêpe, (enfin la bondrée !) elle a opté pour la seconde solution : le blindage !

Entre la base du bec et l'œil les plumes sont petites et écailleuses, imbriquées comme des tuiles. Son plumage est dur et serré, ses tarses et ses doigts sont couverts d'épaisses écailles bombées. Du coup, il est difficile pour une guêpe de planter son aiguillon dans la peau de notre bondrée. Et les narines alors ! Il ne manquerait plus qu'une guêpe malicieuse ne s'y introduise ! Que nenni, c'est impossible, les narines ne sont qu'une fente où même une taille de guêpe ne peut se faufiler !



Droits réservés



G. Alquier

Régime principal : La bondrée est un rapace original. À l'affût sur une branche ou arpentant un pré, elle observe les vols des guêpes surtout pour repérer leur nid, souvent enterré. Une fois celui-ci localisé, elle déterre la colonie en creusant méthodiquement (parfois jusqu'à 40 cm de profondeur) avec ses pattes et un peu avec son bec jusqu'à trouver les alvéoles pleines de couvain, larves et nymphes.

Sa langue grosse et tubulaire lui permet de les déloger des cellules et de s'en régaler ! Pratique non cet outil ? Ne doutons pas que les guêpes ne se laissent pas faire, mais la bondrée les coupe en deux et mange la partie sans aiguillon. On pense aussi qu'elle possède une certaine immunité contre le venin. Parfois, quand même, elle bat en retraite, mais, obstinée revient toujours sur les lieux de son crime. Elle éradique ainsi la colonie.

Elle s'attaque ainsi, que les nids soient enterrés ou aériens, aux guêpes, bourdons, frelons européens. Il a aussi été noté quelques attaques sur des nids de frelon asiatique.

Une bonne habitude à prendre certainement !



Droits réservés

Blindée : Plumes écailleuses imbriquées telles des tuiles protégeant bec et œil, pattes gantées et narines anti-intrusion.
Équipée : Grosse langue tubulaire permettant de déloger le contenu des alvéoles.



© www.vulcaner.no

7 000 h pour 500 g !



Savez-vous que 500 g de miel correspondent à 20 000 voyages sur 10 millions de fleurs et 7 000 heures de travail pour l'abeille domestique dont la durée de vie moyenne est de 27 jours ?!



Piqûres : attention aux allergies...



Abeilles, guêpes, bourdons ou frelons, même piqûre, et même venin ou presque. Tous ces insectes injectent sous la peau de leurs victimes la même substance, composée à 90% d'eau, qui sert de substrat à différents composés organiques, peptides et enzymes, dont le plus toxique est baptisé phospholipase.

Les effets de cette substance sont de deux ordres : une réaction urticante, peu durable, et, chez certains, une allergie dont les conséquences peuvent s'avérer bénignes mais très impressionnantes ou très dangereuses.

Que l'on se rassure, cependant, le Ministère de la Santé rappelle que seuls 2% de la population présentent une véritable allergie au venin des insectes piqueurs.

Pour la très grande majorité d'entre nous, il n'y a donc aucun danger à se faire agresser, même par le plus hideux des frelons. Il faut au minimum de trente à quarante piqûres pour que la réaction urticante nécessite une surveillance médicale de quelques heures, le temps que les œdèmes provoqués par le venin se résorbent.

Ainsi le principal risque, de loin, face à l'agression de ces insectes reste de complication oculaire si un œil a été atteint, et, surtout, celui d'étouffement en cas de piqûre dans la gorge. À ce propos, rappelons que se remplir la bouche de glaçons en attendant les secours permet de réduire efficacement le gonflement des tissus qui pourrait empêcher de respirer.

Mais on ne sait pas forcément si on est allergique.

En cas de doute, mieux vaut ne pas rester seul. Même après une seule piqûre, la réaction de l'organisme peut se montrer très brutale : un gonflement des tissus internes survient, notamment au niveau pulmonaire, ce qui provoque un risque d'étouffement. On peut également subir des spasmes bronchiques, sorte de crises d'asthme qui, dans les cas les plus graves peuvent elles aussi conduire à l'étouffement. En outre, une tétanisation des muscles peut se produire, entraînant un risque de complication cardiovasculaire.

Au moindre signe de réponse allergique, il ne faut pas hésiter à appeler immédiatement le SAMU qui appliquera d'urgence le traitement nécessaire, à savoir l'administration de corticoïdes et d'antihistaminiques.

Mais que les allergiques, ou même ceux qui sont simplement phobiques ne se laissent pas priver des plaisirs du jardin par les insectes piqueurs : il existe aujourd'hui plusieurs méthodes de désensibilisation au venin, que les allergologues peuvent proposer, avec un plein succès dans plus de 90% des cas...

■ J-P.C

Réaction allergique impressionnante... mais sans conséquences « graves »



Droits réservés

Douloureuse expérience d'apiculture que celle d'une première piqûre entre les yeux infligée par une abeille ayant pénétré dans un heaume non parfaitement sécurisé.

L'œdème s'est développé plusieurs heures après la piqûre et s'est résorbé sans aucun traitement (sauf paracétamol !) au bout de quelques jours.

La sensation provoqué par le gonflement est décrite comme celle d'un gros hématome, sans démangeaison, certes très désagréable mais beaucoup moins douloureux que les œdèmes provoqués par les piqûres de taon.

■ A.C.

Le miel c'est quoi ?



Le miel est produit à partir du nectar butiné sur les fleurs par les abeilles. Il résulte d'une transformation physique par évaporation d'eau (dans le gésier des abeilles et par les ventileuses) et d'une transformation chimique des sucres qui s'effectue dans le jabot de l'abeille. La couleur et la texture du miel varient principalement en fonction des fleurs butinées.

La gelée royale c'est quoi ?



C'est la nourriture des larves de la colonie pendant les trois premiers jours de leur vie. La reine par contre est nourrie toute sa vie de cette gelée, d'où son nom. Elle est constituée de sécrétions produites à partir du pollen et du nectar par des glandes spécialisées. Elle apporte tous les éléments nutritifs nécessaires au développement des larves et de la reine.



●●● **Régime de migration** : La bondrée est un oiseau migrateur qui ne reste chez nous que le temps de nidifier et élever ses petits. Elle migre dans les forêts d'Afrique tropicale. À l'arrivée, il lui faut reprendre des forces, tout comme il lui faut en stocker avant le retour. Pour ce faire, elle ingère donc sauterelles, hannetons, grenouilles, lézards, rarement des petits oiseaux. Elle avale des couleuvres aussi... naïve la bondrée ?

Nidification : La bondrée apivore arrive en mai. Le couple, formé pour la vie, construit un nid très haut dans les arbres. Ou plus simplement réaménage un vieux nid de corbeau ou de rapace. La loi du moindre effort, vous connaissez ? Ils aménagent le nid avec beaucoup de verdure, qu'ils changent dès qu'elle est fanée !

Celle-ci protège les petits de la vue d'autres rapaces. Les petits en profitent aussi pour crotter allègrement dedans...c'est peut-être pour ça qu'elle fane vite et que Papa Maman la change souvent ! Cela permet aussi au nid de passer inaperçu, car il n'y a pas de fientes au sol qui trahirait sa présence la haut, en attendant !

La femelle pond deux œufs qui éclosent après 35 jours. Ils sont nourris de larves et de couvain provenant des nids précédés par les parents. Au bout de 20 jours les jeunes quittent l'aire pour prendre l'air (Facile !).

De mi-août à fin septembre, les bondrées repartiront vers l'Afrique.

Voilà donc un drôle d'oiseau, que l'on confond souvent avec la buse, mais qui vole bien mieux et s'amuse souvent en vol. Vous pouvez en voir à Port-Mort en été bien sûr !

Sources : les rapaces d'Europe de Paul Géroutet, www.dehondt-desmets.fr

■ G.A.

La symbolique de l'Abeille



Droits réservés

Certains disent d'elle, qu'elle est l'emblème des hommes qui travaillent dans leur jeunesse afin d'acquérir des biens à l'âge avancé. L'abeille, si elle représente la prévoyance, le labeur et l'obéissance a, dans tous les cas, inspiré les souverains.

Royale ou divine, l'abeille fut un insecte source d'inspiration. L'héraldique d'un point de vue symbolique, présente l'abeille comme symbole de vertu et voit dans l'essaim et la ruche l'incarnation de l'« obéissance que les peuples sont obligés de rendre à leurs rois ». Elles symbolisent aussi l'éloquence car ce qui sort d'elles, le miel, est doux et agréable. Il est dit qu'elles firent jadis du miel sur la bouche de Platon, de Pindare, et de saint Ambroise de Milan.

Enfin, elles sont symbole de chasteté et de virginité. C'est pourquoi on utilise leur cire pour la confection des cierges qui brûlent dans les églises à l'occasion des services divins. Si on leur attribue une si grande pureté, c'est sans doute parce qu'elles sont censées ne se nourrir que du parfum des fleurs et ne pas connaître la sexualité. En effet, on a longtemps cru par le passé que les abeilles, asexuées, naissaient spontanément des entrailles de la terre ou de la décomposition d'animaux morts, ou encore que leurs œufs provenaient du butinage des fleurs.

On pensait aussi que la reine était en fait un roi, donc incapable d'enfanter. Virgile, dans les Géorgiques, livre IV, chante ces abeilles qui « ne s'adonnent point à l'amour, qui ne s'énervent pas dans les plaisirs, et ne connaissent ni l'union des sexes, ni les efforts pénibles de l'enfantement ».

Chez les Celtes, l'insecte mellifère est une manifestation de la déesse Mère Henwen qui enfanta un grain de blé et une abeille. Le miel est l'un des ingrédients de la boisson des dieux, l'hydromel, et confère à l'insecte qui le conçoit le statut particulier qu'ont les créatures divines. C'est l'emblème des plus anciens souverains de la France, dont les Mérovingiens : un trésor de bijoux avec des insectes d'or, prétendument des abeilles, avait déjà été retrouvé en 1653 dans la tombe du roi Childéric 1^{er}, Père de Clovis. Sans doute faisaient-elles partie de son manteau royal, selon les historiens. Le trésor de Childéric fut offert à Louis XIV par Léopold 1^{er} (du saint Empire). Conservé à la Bibliothèque Royale depuis le début du XVIII^e siècle, il fut volé en 1831. On ne retrouva que deux exemplaires des bijoux en forme d'abeilles.

Symbole royal en Chaldée, les abeilles étaient aussi, si l'on remonte le temps, identifiées au pouvoir du roi de la Basse Egypte dans l'Egypte ancienne, représentant le peuple qui obéit à son roi. Dans l'alphabet hiéroglyphique de l'Égypte, l'abeille symbolise la royauté.

Riche de symboles, l'abeille a toujours été associée à la royauté et au divin, peut-être en raison du miel qui sort d'elle et est considéré comme

doux et agréable, disent certains, ou encore parce qu'elle véhicule des images d'éloquence, de chasteté et d'ordre diront d'autres. Une chose est sûre, son intérêt dans la symbolique et au cours de l'histoire n'a jamais faibli : insecte représenté montante, les ailes étendues et prêt à prendre son vol, symbole de la concorde, du travail et de l'obéissance car l'abeille est toujours soumise à une reine.

L'abeille devient un des symboles de l'Empire napoléonien

Souhaitant rompre avec la monarchie de l'Ancien Régime, l'Empereur s'est vu conseillé de nouveaux symboles représentatifs de son pouvoir et de la royauté. Jean-Jacques Régis de Cambacérès, archichancelier de l'Empire, lui fit part de l'abeille en ces termes : « L'image d'une République qui a un chef ». Ce fut aussi une référence à l'Antiquité et à Virgile qui voyait dans l'organisation de la ruche un modèle social parfait pour l'homme. Les abeilles furent ainsi présentes sur le célèbre manteau de velours pourpre que l'Empereur porta lors de son couronnement, mais aussi sur les tentures de son palais, ainsi que sur celles des tribunaux et administrations impériales. Symbolique de l'activité industrielle du peuple français et de sa vertu, l'abeille, jadis insecte royal, était bientôt devenu insigne impérial.

Proclamé Empereur des Français le 28 floréal an XII (18 mai 1804), Napoléon aborde pour la première fois le problème des emblèmes de la souveraineté le 23 prairial suivant (12 juin) lors d'une séance au Conseil d'État. L'empereur Napoléon 1^{er} fit broder des abeilles d'or sur le manteau de velours pourpre qu'il porta à son couronnement en 1804. Le blason impérial était porté sur un manteau d'azur. Il décréta que les grands dignitaires de l'Empire porteraient un chef d'azur, semé d'abeilles d'or, dans leur écu.

Plus proche de nous, le parler au quotidien où l'abeille est encore présente

« J'ai les abeilles »... belle et pittoresque expression, qui sent bien son midi et signifie simplement « J'ai le bourdon ». C'est-à-dire que j'ai la tête qui tourne, que je suis assommé de tracasseries au point que j'en ai (pratiquement) des sifflements ou des bourdonnements dans les oreilles. L'expression est, en général, assez négative : quand on a les abeilles, on le regrette.

Et pourtant, l'abeille est, en général, un animal qu'on se représente de façon positive. Ainsi que son activité inlassable qui explique pourquoi on dit « ça bourdonne d'activité », c'est-à-dire tout le monde est très actif. « C'est une ruche » a le même sens. L'abeille a donc bonne presse car elle est le symbole du travail, mais aussi, elle produit du miel. Et le miel est utile, recherché, et « faire son miel » de quelque chose, c'est savoir en tirer profit.

Passons rapidement sur la « lune de miel », les quelques jours réputés très heureux qui suivent le mariage. Et l'expression est souvent employée au sens figuré, pour désigner une excellente entente entre deux personnalités, voire deux hommes politiques. Et si cette entente est si bonne, c'est qu'elle en est à son début : tout nouveau, tout beau. Après... après on verra.

En revanche, l'expression « être tout sucre et tout miel » est beaucoup plus ambiguë. Elle évoque quelque chose de mielleux, une politesse exagérée et hypocrite. Mais le bilan de l'abeille est globalement positif.

Un dernier étonnement, l'abeille et le nombre 6



L'abeille possède six pattes et son abdomen est divisé en six segments. Le nombre 6 lui est attribué du fait aussi que les alvéoles de cire qu'elle fabrique sont hexagonales. L'hexagone est la figure géométrique dans laquelle peut s'inscrire une étoile à six branches, symbole du macrocosme, du divin et du spirituel. À méditer...

■ CHRISTIAN LORDI

Deuxième salon « Notre Dame de Lire » - Dimanche 25 juin 2017



La littérature au fil de l'eau...

Que les amoureux de la littérature et de la poésie savourés dans un bel endroit bucolique, au fil de l'eau, retiennent la date du 25 juin 2017 : ce premier dimanche d'été sera marqué par la tenue du deuxième salon « Notre Dame de Lire » organisé à Notre-Dame-de-l'Isle sur l'esplanade du bord de Seine par l'ASLC, l'Association Isoise Sport, Loisirs et Culture.

« Comme lors de la première édition de 2015, une cinquantaine d'écrivains, auteurs de romans, de recueils de poèmes ou d'ouvrages pour les enfants, ainsi que des créateurs de bandes dessinées viendront dédicacer leurs œuvres » annonce Pascale Billard, responsable de l'organisation de cette manifestation.

Les habitants de Port-Mort n'auront donc que quatre kilomètres à effectuer pour profiter d'une belle journée, passée à la fois en pleine littérature et en pleine verdure, dans le cadre magnifique offert par ce village voisin du notre.

Un salon en plein air dans notre Normandie au climat parfois incertain peut sembler risqué. Mais Pascale Billard rassure : « une quinzaine de grands dais aménagés en enfilade permettront à la fois aux auteurs et aux visiteurs d'échanger en toute quiétude, à l'abri du soleil si la météo participe à la fête, au sec si les nuages et la pluie s'invitent, mais de toute façon juste au bord de la Seine »...

Outre un invité surprise, dont le nom devrait rester secret jusqu'au dernier moment, plusieurs auteurs de grand renom seront là pour présenter leurs dernières créations, comme c'était le cas voici deux ans.

Notre voisin et ami Michel de Decker, chroniqueur radio bien connu et auteur de nombreux ouvrages historiques, présidera de nouveau cette manifestation de nature à intéresser tous ceux qui aiment la lecture, sous toutes ses formes.

Autres vedettes révélées par les media TV ou radio qui seront là, Jean-Sébastien Petidemange de RTL, ainsi qu'Anne Richard (héroïne de la série « Boulevard du Palais ») ou encore Maureen Dor, qui présenteront les livres qu'elles écrivent pour la jeunesse.

Les amateurs de romans, classiques ou polars pourront eux aussi choisir parmi une quarantaine d'auteurs pour se faire dédicacer les livres qui les tenteront.

Parmi les auteurs de BD présents figurera celui que connaissent bien ceux qui écoutent France Bleu Normandie : Frédéric Romanuick, qui viendra dédicacer avec son complice Cordoba la version papier de « Nono et Moumoune », la série humoristique (en forme de devinette à la radio) qui cartonne depuis maintenant plus de six mois dans toutes les librairies et manifestations littéraires de l'Eure et de la Seine Maritime.

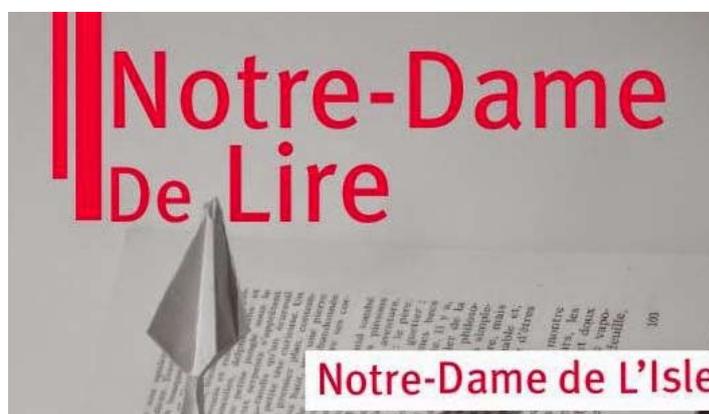
Au total, plus de deux cents ouvrages différents seront proposés. Pour ceux qui hésiteront dans leurs choix, deux animations sont prévues les aider à se décider : d'abord, une série de « cafés littéraires » qui seront animés sous un grand podium par Richard Gauthier, bien connu des auditeurs de France Bleu Normandie ; ensuite, des séances de « lectures publiques » qui seront proposées par Marie-Laure Favry, comédienne passionnée par le théâtre, qui se produit régulièrement dans les salles parisiennes.

Comme lors de la précédente édition, le « Bateau Atelier » de Bertrand de Vantibault fera partie de la fête, qui sera également marquée par la présence de la Bibliothèque sonore de Vernon, et par un atelier d'écriture qu'animera Anouk Journo-Durey, auteure de fictions pour la jeunesse et de romans, ainsi que fondatrice de l'association Dixit Ateliers d'Ecriture.

On ne pourra que saluer l'énergie déployée par la trentaine de bénévoles, habitants de Notre Dame de Lire et d'autres communes voisines. À cet égard, Pascale Billard tient à remercier « pour son aide matérielle précieuse » le Comité des Fêtes de Port-Mort. Bravo, donc, à tous ceux qui œuvrent d'ores et déjà aux préparatifs de cette journée. Une belle fête du livre qui bénéficiera également de la logistique commerciale assurée par Valérie Petit, la directrice de la librairie « Au marque page » des Andelys.

■ JEAN-PAUL CROIZÉ,

qui aura le plaisir de participer à cette manifestation pour présenter son nouveau roman « La Malebête »



Toutes informations supplémentaires disponibles sur le Mur Facebook Salon du livre "Notre Dame de Lire"





Vins

par Jean-Claude PAR MONTS ET PAR VINS



Poissons, Coquillages & Crustacés

par Jean-Marc J'M LA MER



Fromages affinés & Produits laitiers

par Gaëtan AUX BONS FROMAGES



Légumes & Fruits du terroir

par L'ARBRE AUX LÉGUMES
avec Joanne, Martine et Jean-François

Tous les JEUDIS de 7 h 00 à 12 h 30

Parking de la
Maison de village



MARCHÉ LOCAL



CONSEIL du 28.02.2017

N°. 2017.1 | Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C. Lordi), Gérard MOREAU (pouvoir donné à G. AULOY)

1.1. Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Lachine Pascale

1.2. Approbation du compte-rendu en date du 20 décembre 2016

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

1.3. Débat d'orientation budgétaire

M. Lordi précise qu'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et facultatif pour les autres communes. Il souhaite présenter le projet de budget en vue de préciser les possibilités d'investissement et d'orienter le choix des achats et des travaux.

Le conseil examine d'abord les dépenses et les recettes de fonctionnement. Compte-tenu des baisses de dotation, de l'emploi prévu cette année pour la passation du secrétariat de mairie et des dépenses déjà engagées en investissement, la somme dont dispose le conseil est de 57 000 € .

Il convient de faire un choix parmi les travaux et achats de matériel suivants :

- Revêtement de sol école maternelle : 9 610 €
- Stores école maternelle : 5 000 €
- Travaux appartement : 13 000 €
- Sanitaires bibliothèque : 13 000 €
- Matériel informatique (serveur et scanner) : 1 000 €
- Jardinière (pour aménagement voirie) : 3 500 €
- Motoculture (désherbeur et souffleur) : 4 800 €
- Remplacement d'un véhicule
- Aspirateurs : 1 200 €
- Cimetière (columbarium et jardin souvenir) : 6 320 €

- Travaux de voirie (rue Delamotte et fossé rue du château)
- Aménagement trottoir école
- Allée parc mairie
- Accès PMR Auberge
- Éclairage église
- Achat terrain sous vieille tour

■ La commune n'a pas encore le chiffrage de tous les travaux et attend notamment celui de l'aménagement PMR pour l'Auberge (les accès aux autres commerces étant réalisés).

■ Concernant l'aménagement d'un appartement, il s'agit de l'étage au-dessus de la bibliothèque et celui-ci pourra servir de dépannage. Ces deux postes nécessitent la réalisation d'un assainissement commun.

M. Mansois propose que l'on retienne dans un premier temps les travaux à la bibliothèque, pour faire exécuter l'assainissement et la mise en place de sanitaires. Les travaux de réalisation de l'appartement peuvent être différés. Les conseillers retiennent ce principe.

■ Concernant les travaux de voirie, le syndicat de voirie vient juste d'être créé et les chiffrages et choix des travaux ne sont pas encore établis. Cependant, la consolidation du fossé de la rue du château (dans le virage au niveau de la rue de Chateauneuf) est à prévoir.

■ Jardin du Souvenir : Il faut prévoir au budget un 2^{ème} columbarium au cimetière, mais aussi l'aménagement du souvenir pour respecter le choix des défunts et de leur famille désirant que les cendres soient dispersées.

■ Accès voirie PMR de l'Auberge : à prévoir au budget pour respecter la loi et aussi l'équité entre les commerces puisque la commune a participé pour les autres commerces à leur mise aux normes PMR.

■ Achat de harnais : M^{me} Lachine demande pourquoi il n'est pas prévu l'achat d'un harnais pour travailler sur l'échafaudage. Le maire précise que la législation a été vérifiée et que sur un échafaudage aux normes de protection, l'utilisation d'un harnais n'est pas préconisée par la législation.

Le conseil retient les autres investissements suivants, à savoir les travaux à l'école maternelle et l'achat de matériel (informatique, jardinières, aspirateurs).

Le conseil municipal a eu un débat long et constructif sur le choix des priorités budgétaires.

1.4. Remboursement à M. François Labigne

M. Labigne a acquitté (en paiement par Internet) une facture d'un montant de 80,40 € auprès de France Banderole pour la confection d'un plan du village. Celui-ci sera installé prochainement au centre de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement de cette somme.

1.5. Indemnités de logement instituteur non logé

Pour l'année 2016, l'indemnité de base est de 2 541,24 €. Celle-ci est majorée d'un

quart pour un couple, soit 3 176,52 €. La dotation spéciale instituteur s'élevant à 2 808 €, le différentiel à verser par la commune est de 368,52 €.

Le conseil municipal en donne son accord.

1.6. Délégation permanente régies de recettes et dépenses

Afin de pouvoir moduler et modifier les régies de recettes et de dépenses, le maire demande au conseil municipal une délégation permanente pour pouvoir modifier les régies (exemple : montant de l'encaisse et intitulé des encaissements).

Le conseil municipal en donne son accord.

1.7. Compétences Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR)

Vu l'avis défavorable à la constitution d'un PLUi de la commission intercommunale des maires du 9 juin 2016,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de la Seine Normandie Agglomération (SNA).

Article 2 : de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

1.8. Fixation triennale de la taxe d'aménagement

Les taux de la taxe d'aménagement sont fixés par le conseil municipal pour trois ans. La délibération précédente date du 18 novembre 2014. Il convient que le conseil municipal se prononce sur les nouveaux taux. Les conseillers municipaux prennent connaissance des modalités de fixation des taux établies par la délibération précédente.

À l'unanimité, il décide de reprendre dans les mêmes termes la délibération pour les trois années à venir, à savoir :

« Dans le projet du PLU des zones *AUnt* été maintenues ou créées. L'urbanisation de ces zones nécessite des travaux de renforcement électrique et de création d'un nouveau poste de transformateur.

Deux groupes de zones sont ainsi concernées :

- La fosse Jamet : *AUba* et *AUb*, sur les parcelles partie ZB46, ZB 48, ZB 49 et 99 ;

- La Bornette et Bourgoult : ZC 282, AI 95, AI 114, AI 115, ZE15 et une partie de la ZD 46.

Les travaux d'alimentation électrique à la Fosse Jamet sont estimés à 50 000 € TTC. La part imputable à la commune est de 25 100 € HT, auquel il faut rajouter l'aménagement d'un tourne à gauche pour le lotissement. Le coût pour la commune est chiffré à 2 000 € par terrain (pour 17 prévus).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 10 % sur les parcelles des zones *AU* ci-dessus citées, en raison des frais estimés à charge de la commune. »

Pour le restant du village, des frais de renforcement potentiels sont à prévoir, comme par exemple rue de Seine, rue des Ormetteaux en fonction des nouvelles constructions, le conseil municipal fixe le taux à 5 %.

Il décide d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

1.9. Modification de contrat suite au changement de grille indiciaire

L'échelon et l'échelle de rémunération du contrat à durée déterminée de l'agent informaticien ne sont plus les mêmes suite aux nouvelles dispositions statutaires concernant le cadre d'emploi de la catégorie B.

Le conseil municipal prend connaissance et donne son accord sur la modification de l'article 3 du contrat, soit le 5^{ème} échelon de la grille indiciaire du technicien territorial.

1.10. Participation de l'employeur aux cotisations « mutuelle » des agents communaux

Le centre de gestion a donné son avis favorable sur le principe de la participation aux cotisations mutuelle du personnel, telles que celles-ci ont été définies par délibération en date du 13 septembre 2016, à savoir une participation pour l'agent salarié et pour les enfants à charge (jusqu'à l'âge de 20 ans). Il convient donc que le conseil se prononce définitivement, à savoir :

Le montant forfaitaire mensuel retenu est de 10 € par agent et 5 € par enfant.

Ces montants se rapprochent de la participation précédente (25 % du montant de la prime) qui n'est plus applicable. La participation doit être évaluée par un forfait et non plus un pourcentage.

1.11. Cotisation à l'Agence Régionale de l'Environnement Normandie

Depuis la réorganisation des régions, les lieux de réunion de l'AREN est plus éloigné que par le passé. Le correspondant de l'AREN estime le lieu de réunion trop éloigné de notre commune avec une heure tardive dans la journée, entre autre plus de temps de route que de réunion. Il regrette aussi un manque de débat pendant ces assemblées.

Le conseil municipal ne souhaite donc plus que la commune soit adhérente à l'AREN ;



1.12. Modification statut du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)

Vu la délibération du comité syndical du SIEGE en date du 26 novembre 2016 portant modification des statuts du SIEGE adoptée à l'unanimité,

Vu le projet de statuts du SIEGE annexé à la présente délibération,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 relatif à la procédure de modification statutaire,

Exposé des motifs :

L'adoption de lois récentes et principalement de celle relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015 et les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales depuis 2005 nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement de communes auquel adhère la commune depuis 1946, historiquement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Cette modification porte d'abord sur des extensions de compétence et missions du SIEGE :

- Au titre des **compétences obligatoires**, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :

- Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoriale (PCAET),

- Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.

- Au titre des **missions complémentaires**, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.

- Au titre des **compétences optionnelles**, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi communes nouvelles, TECV,...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9)

- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),

- Les travaux d'effacement coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (articles 3-1 et 8).

Le conseil municipal, compte tenu de ce qui précède et au regard du projet de statuts

annexé à la présente, se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE par 12 voix pour.

1.13. Adhésion à la compétence optionnelle Aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Vu la délibération du comité syndical du SIEGE en date du 26 novembre 2016 portant modification des statuts du SIEGE adoptée à l'unanimité,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,

Vu les dispositions des articles 4 et 5 du projet de statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, et 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Exposé des motifs :

Le maire expose aux membres du conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de la validation définitive des nouveaux statuts du SIEGE par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure et sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article du projet de statuts.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique avec 12 voix pour.

1.14. Appel d'offres assurances

Les marchés concernant les différentes assurances ont été contractés pour une période de quatre ans. Celle-ci arrive à expiration à la fin de l'année.

La Société Cap Service Public, qui a eu la mission d'établir le cahier des charges et la mise en concurrence de nos assurances propose de renouveler ses services pour les quatre années à venir.

Le conseil municipal autorise le maire ou un de ses adjoints à relancer un nouvel appel d'offre et à signer tous les documents nécessaires pour l'élaboration de ces marchés.

1.15. Adhésion USEP

Les enseignants ont souhaité reprendre l'adhésion à l'USEP pour des activités sportives pour les enfants. Le conseil municipal prend connaissance de la facture d'un montant de 485,41 € (dont cotisations de 5,07 € par enfant scolarisé en maternelle et 5,42 € par enfant scolarisé en primaire).

Il donne son accord pour acquitter cette facture. Il est cependant précisé que les enseignants n'avaient pas renouvelé cette adhésion l'année scolaire passée et que le coût de l'USEP avait été ajouté au budget des fournitures scolaires l'année passée. L'intervention de l'USEP étant rétablie, le paiement de cette facture sera imputé sur ce même compte.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.



CONSEIL du 20.12.2016

N°. 2016.6 | Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.Lordi)

6.1. Désignation du secrétaire de séance

M. François Labigne a été désigné secrétaire de séance.

6.2. Approbation du compte-rendu du conseil du 24 novembre 2016

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

6.3. Modification de la date de création du poste d'adjoint administratif 2^e classe

Pour des raisons de reprise de personnel par rapport au retour des compétences qui ne seront pas assurées par S.N.A. (nouvelle communauté d'agglomération), les communes se voient obligées de reprendre le personnel. Le temps de travail des agents est converti en temps plein. Pour notre commune, cela représente un poste à temps complet.

La secrétaire de mairie doit partir en retraite au dernier trimestre de l'année prochaine. Une intervenante de la C.C.A.E., dans le cadre du périscolaire, doit pourvoir ce remplacement. Il a été décidé lors du dernier conseil, d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour travailler en doublon avec la secrétaire actuelle, dans le but de la former pour assurer la transition.

Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'ouvrir ce poste au 1^{er} mai 2017. Le maire demande au conseil municipal son accord pour ouvrir celui-ci dès le 1^{er} janvier, afin d'assurer le transfert de personnel à la date imposée.

Le conseil municipal donne son accord pour ouvrir le poste d'adjoint administratif, à temps complet au 1^{er} janvier 2017.

6.4. Avenant au contrat de travail CAE

Notre commune emploie une personne actuellement par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Tout au long de l'année, elle a donné toute satisfaction dans son travail, où elle s'est beaucoup investie. Sur proposition de la commission du personnel, le conseil municipal décide d'augmenter son salaire horaire qui passera de 9,64 € brut à 10,20 € brut par heure. Il est décidé d'appliquer cette augmentation rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2016.

6.5. Délibération rectificative - prime au personnel 2016

À la demande de la trésorerie, il convient de reprendre la délibération concernant les primes allouées au titre de l'année 2016, de la façon suivante :

Le conseil municipal vote le principe de l'octroi des primes suivant un coefficient multiplicateur de la prime de base pouvant aller de 0 à 8. Le coefficient voté par le conseil est modulable suivant la décision du maire pour chaque agent. Celui-ci doit être d'un nombre entier.

Les montants des primes de base pour 2016 (coefficient 1), pour un temps complet, sont :

- Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS), dans le cadre d'emploi de la secrétaire de mairie, soit 1 085,20 €. Un coefficient de 0 à 1 est alloué pour cette prime.
- Indemnité d'administration et de technicité (IAT), dans le cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^{ème} classe, soit 451,99 €. Un coefficient de 0 à 3 est alloué pour cette prime. Celle-ci concerne les agents d'entretien, l'ATSEM et les surveillants du restaurant scolaire qui sont rémunérés dans ce cadre d'emploi.
- Une prime de service et de rendement pour le technicien informatique (catégorie B), soit 1 330 €. Un coefficient de 0 à 1 est alloué à cette prime.

Ces primes sont allouées au prorata du temps de l'année et des heures effectuées.

6.6. Primes au personnel - mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) : proposition au Centre de Gestion

Le décret n° 2104-513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel

(RIFSEEP). Ces nouvelles mesures doivent être mise en place dès l'année 2017.

Le Conseil doit soumettre à la commission paritaire du centre de gestion, pour avis et il aura ensuite à nouveau à se prononcer pour que l'application des primes soit actée.

Transfert prime point : celle-ci est obligatoire et ne nécessite, ni délibération, ni avis du centre de gestion. Chaque salarié se verra affecter une prime mensuelle de 6 points d'indice (au prorata de ses heures hebdomadaires), soit pour un temps plein 4,6581 € (montant du point d'indice) x 6 points, soit 27,95 € par mois et 335,40 € par an. Contrairement aux anciennes primes ce montant est soumis à charges sociales salarié et employeur.

I.F.S.E. : a une part liée aux niveaux de responsabilité et une part liée à l'expérience professionnelle. Elle constitue l'indemnité principale du RIFSEEP et remplace les anciennes primes.

C.I.A. : les agents peuvent bénéficier d'un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après avoir examiné et discuté les différentes modalités de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire (proposée par la commission du personnel), le conseil municipal décide :

- La hiérarchisation des groupes de fonction en catégorie C1 et C2 pour les agents de catégorie C, catégorie B1 pour la catégorie B et catégorie A1 pour la catégorie A.
- L'I.F.S.E. doit tenir compte de la fonction, de la place hiérarchique, des niveaux de formation et de l'expérience professionnelle. Les primes ne pourront donc pas être équivalentes pour chaque salarié. Concernant le C.I.A., cette partie de prime sera attribuée en fonction de l'engagement professionnel et de l'assiduité au travail. Dans un souci d'équité, comme proposé par la commission du personnel, une répartition 50/50 entre les deux primes.
- De mettre les montants plancher à 0 € et les montants plafonds à 700 € pour chaque groupe de fonction et pour chaque type de prime, soit 700 € pour l'I.F.S.E. et 700 € pour le C.I.A.

Ces modalités vont être soumises pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6.7. Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal affecte la recette concernant l'énergie réservée (due par hydroforce) au compte 60612 - énergie électrique, soit la somme de 1 847 €.

Pour pouvoir acquitter la totalité des charges sociales dues pour le mois de décembre 2016, il manque la somme de 2 500 €. Le conseil municipal prélève cette somme sur le compte 678 - autres charges pour la porter au compte 6453 - cotisations aux caisses de retraite.

Une décision modificative budgétaire a été établie conformément :

	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 847,00 €	1 847,00 €
Recettes	1 847,00 €	1 847,00 €

6.8. Désignation du délégué et du suppléant au Syndicat de voirie

Monsieur Lordi Christian se présente pour représenter notre commune en qualité de délégué titulaire et Monsieur Gérard Moreau, en qualité de délégué suppléant.

À l'unanimité, le conseil municipal élit ces deux candidats.

6.9. Maîtrise d'œuvre - arrêt de bus Grande Rue

Un supplément de mission a été confié au Département, lors de la mise aux normes P.M.R. des arrêts de bus au centre du village et l'accessibilité aux commerces et équipements publics.

Cette extension de commande s'élève à 1 170 €. Ingénierie 27 vient d'émettre la facture correspondante.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention supplémentaire et à acquitter le montant de cette mission.

6.10. Remboursement poteau accidenté Grande Rue et participation de l'Association des Parents d'Elèves à l'achat du jeu dans la cour de l'école

La personne qui a embouti le poteau à la sortie de la place de la maison de village nous a versé un chèque de remboursement des frais pour sa remise en place. Cette somme s'élève à un montant de 185 €. Le Conseil accepte ce dédommagement.

La présidente de l'Association des Parents d'Élèves, comme cela était convenu lors de la commande du jeu pour les enfants, dans la cour de l'école, a donné la participation de l'association d'un montant de 1 200 €.

Cette somme provient des bénéfices de la kermesse de l'école et des marchés de Noël (année 2015 et 2016).

Le conseil municipal donne son accord pour encaisser ce chèque.

6.11. Terrains vendus aux enchères - exercice du droit de préemption urbain

La vente aux enchères par les domaines a eu lieu le mardi 13 décembre dernier. Il convient que le conseil municipal se prononce sur l'exercice de son droit de préemption (droit applicable sur la zone AUb).

Le conseil Municipal, à l'unanimité (sauf M. Lehaleur qui s'abstient) préempte la parcelle ZB 101 qui est destinée à la création d'un chemin piétonnier, liaison douce inscrite dans notre P.L.U.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 45.



CONSEIL du 24.11.2016

N°. 2016.5 | Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.Lordi)

5.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Chomienne Christian

5.2. Approbation du compte-rendu en date du 13 septembre 2016

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

5.3. Révision des attributions de compensation CCAE - CLECT

(CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Lors des travaux de la commission de compensation à la création de la Communauté de Communes, il a été omis que le Syndicat de Voirie prélevait également de la taxe professionnelle : ce qui avantagait la commune des Andelys puisqu'elle n'était pas adhérente au Syndicat de Voirie.

La communauté de communes n'avait pas au moment souhaité revoir les travaux de la CLECT et avait instauré une dotation de solidarité, mais celle-ci n'est pas transférable à la nouvelle communauté d'agglomération S.N.A. (Seine Normandie Agglomération). Un versement dégressif sur 15 ans a donc été mis en place. Le conseil municipal adopte donc la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2014-52 en date du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu la délibération de la CCAE, n° CC/16-102 du 21 novembre 2016 portant révision des attributions de compensation ;

Vu l'avis favorable de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 16 novembre 2016 ;

Vu la proposition de révision des attributions de compensation jointe ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De valider la révision des attributions de compensation de la CCAE au 31 décembre 2016, conformément au tableau ci-joint.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Mon-

sieur le Sous-Préfet des Andelys, à Madame la Trésorière des Andelys et à Monsieur le Président de la CCAE.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5.4. Adhésion au Syndicat de Voirie

La nouvelle agglomération SNA ne reprend pas la voirie. Un syndicat de voirie va être reformé et il convient de se prononcer sur notre adhésion audit syndicat, ou de décider de garder cette compétence en régie communale. Chaque conseiller a reçu le projet des statuts avec sa convocation.

Si le conseil opte pour une reprise en régie, celle-ci est alors assortie de l'obligation de reprise du personnel et d'un pourcentage de la dette, soit pour notre commune 17 %.

Après avoir discuté de l'opportunité de l'adhésion ou non, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et suivants, et L.5212-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2014-52 en date du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLIn°2016-40 en date du 25 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLIN° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine ;

Vu la délibération de la CCAE, n° CC/16-62 du 12 septembre 2016 portant modification statutaire ;

Vu le projet de statuts joints en annexe ;

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine, il a été décidé que cette Communauté d'Agglomération n'exercerait pas la compétence voirie, actuellement exercée par la CCAE.

Ainsi, il a été décidé que la CCAE restitue au 31 décembre 2016 à ses Communes membres la compétence voirie que ces dernières lui avaient transféré.

Toutefois, afin de garantir la continuité du service public de voirie, il a été décidé de créer un syndicat de voirie au 31 décembre 2016, par délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des Communes intéressées.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, décider de la création au 31 décembre 2016 d'un Syndicat compé-

tent en matière de voirie et d'approuver les statuts dudit syndicat tels qu'annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

Article 1 : De créer à compter du 31 décembre 2016 le Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS) compétent en matière de voirie et de fourrière dans le périmètre stipulé dans les statuts joints à la présente délibération et d'adhérer à ce Syndicat à compter de sa création.

Article 2 : D'approuver les statuts dudit syndicat tels qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des Communes au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant ainsi que le mode de financement contributif.

Article 3 : Un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du comité syndical syndicat seront désignés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 5 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet des Andelys, à Madame la Trésorière des Andelys et à Monsieur le Président de la CCAE.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5.5. Convention accueil des ateliers d'éveil du relais assistantes maternelles

Depuis plusieurs années, la commune met à disposition de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs (C.C.A.E.) la maison de village des jeudis matin pendant la période scolaire, suivant un planning établi par le relais parents assistantes maternelles pour les ateliers d'éveil.

Le conseil municipal a pris connaissance de la convention à passer avec la C.C.A.E. pour la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017 et en donne son accord et charge le maire de signer la présente convention.

5.6. Vente Terrain des Loges

Lors du conseil en date du 1^{er} décembre 2015, il avait été décidé de mettre en vente une parcelle de terrain situé rue des Loges et qui nécessitait une division cadastrale. Cette nouvelle parcelle porte donc un nouveau numéro qui n'avait pas pu figurer dans la délibération soit le numéro AK 426. Le conseil municipal reprend donc la délibération suivante :

L'offre faite pour ce terrain est de 50 000 € net. Nous avons lors de l'élaboration du budget 2015 pris la décision de vendre des terrains fonciers afin de financer les mises aux normes PMR, de l'école primaire sans faire appel à l'emprunt et alourdir la pression fiscale.

Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité réitère son accord et autorise le maire ou un maire adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération : Certificat d'urbanisme, bornage, frais de géomètre, compromis et acte de vente.

5.7. Redevance centrale Hydroforce - énergie réservée

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le versement de l'énergie réservée due par les producteurs d'électricité aux communes les hébergeant n'est plus effectué par EDF. Ce versement doit être fait par le producteur directement à la commune. Après contact, Hydroforce a proposé de nous verser la même somme qu'en 2015 avec une régularisation en 2017. La commune ne peut bénéficier de cette énergie réservée que sur un seul compteur et celle-ci s'applique sur le compteur du groupe scolaire. De ce fait, tous les KVA (instantanés) ne sont d'ailleurs pas consommés. D'autre part, afin de ne pas perdre nos droits pour cette année 2016, M. le maire propose que l'on émette un titre d'un montant de 1 847,66 € (somme rétrocédée l'an passé) à l'encontre de la société Hydroforce.

À l'unanimité, les conseillers municipaux sont d'accord sur ce principe.

5.8. Reversement bénéfique de la Saint-Hubert

M. Mansois informe le conseil du point budgétaire de cette activité. Le bénéfice total de cette manifestation est de 3 698,86 € (bénéfice cumulé manifestations 2014 et 2016). L'ensemble des associations qui a participé à la Saint-Hubert décide de reverser cette somme dans les caisses du budget communal, laquelle sera restituée par la commune, sous forme de subvention, lorsque cette manifestation sera reconduite.

5.9. Contrat de location copieur mairie

La société Desk propose la location d'un nouveau copieur pour la mairie en remplacement de l'actuel. La solution proposée loyer mensuel du copieur et maintenance (facturée au nombre de photocopies) sur la base de nos consommations actuelles permettrait une économie mensuelle de 60 €.

En contrepartie, le conseil examine les propositions d'un imprimeur pour le tirage de notre bulletin municipal. Pour des copies faites en régie (base bulletin municipal de 24 pages) en 500 exemplaires, le prix de revient est de 720 €. Le devis de l'imprimeur nous propose cette prestation pour 467 € TTC, livraison incluse.

Compte tenu de la différence de prix et du critère de non mobilisation du copieur et du secrétariat pendant l'impression, le conseil municipal décide l'impression du journal de la commune par un prestataire extérieur.

Concernant la fourniture du photocopieur, il demande au maire de revoir la société Desk afin qu'elle reformule sa proposition pour pouvoir se prononcer.

5.10. Indemnités des adjoints

Lors des élections, les indemnités des adjoints ont été votées nominativement. Depuis le remplacement de M^{me} Devouge-Boyer Annie par M^{me} Lucet Évelyne, la délibération nominative n'a pas été reprise.

Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonction à :

Gilles Auloy, maire-adjoint : Urbanisme et élaboration des documents d'urbanisme, Alain Tréglos, maire-adjoint : Relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations,

François Labigne, maire-adjoint : Services techniques et gestion du personnel des services techniques,

Jean-Louis Mansois, conseiller municipal : sentes et chemins communaux,

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} avril 2015, portant délégation de fonction à :

Évelyne Lucet, maire-adjoint : communication et information et tout acte relatif à la vie scolaire et périscolaire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 %,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1^{er} septembre 2015, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des quatre adjoints et du conseiller municipal ci-dessus nommé, comme suit :

chacun des quatre adjoint et le conseiller municipal : enveloppe budgétaire 8,25 % de l'indice 1015 pour quatre adjoints, partagée en 5 indemnités à parts égales.

5.11. Repas cantine personnel et enseignants

La directrice de l'école a demandé à pouvoir prendre ses repas auprès du restaurant scolaire et le conseil municipal doit en fixer le tarif.

Le maire propose que ce repas soit facturé

au prix coûtant sans compter les frais de personnel, le tarif repas pour les enfants incluant une participation aux frais de personnel.

Plusieurs conseillers estiment que le complément tarifaire de ce service est une faible participation et que ce service est également effectué. De ce fait, il est voté un prix du repas pour les enseignants et encadrants au même prix que celui facturé pour un enfant, soit 3,80 € par repas.

5.12. Avis sur l'extension des périmètres d'épandages des sous-produits de SCA Tissue France

Un projet d'épandage de 110 000 tonnes de calciton et 13 000 tonnes de boue pape-tières dans les communes environnante est en cours d'enquête. Port-Mort ne possède pas, actuellement, de terres agricoles destinées à recevoir ces produits. Cependant, les communes avoisinantes demandent au conseil municipal de se prononcer pour soutenir les communes concernées par ces épandages.

Il s'agit notamment la modification du plan d'épandage et du risque d'augmentation du tonnage de déchets à l'hectare dont la quantité épandue pourrait mettre en cause la qualité de la terre.

À l'unanimité, le conseil municipal demande à ce que cet épandage ne sature pas les terres avec le risque de rendre impropre à la culture, celles-ci pour plusieurs années.

5.13. Subvention Association des Loisirs

Le conseil municipal, après examen des comptes et de la trésorerie présentés par l'Association des Loisirs de Port-Mort observe un solde 11 854,68 € au début de la saison 2015/2016 et un solde 9 531,52 € en fin de saison, soit un déficit annuel de 2 323,16 €. Il n'a pas été fourni de budget prévisionnel : ce qui ne permet pas d'évaluer les dépenses et les investissements éventuellement prévus par l'association.

D'autre part, compte tenu de l'avance de trésorerie de cette association, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention pour cette année. M^{me} Lachine, membre de l'ALPM s'est abstenue au moment du vote.

5.14. Achat de tables de ping-pong

L'ALPM présente un devis d'un montant de 1 875 € TTC pour l'achat de trois tables de ping-pong et sollicite cet achat par la mairie, moyennant un don de 1 562 € par l'association. Le conseil municipal en donne son accord.

5.15. Décisions modificatives budgétaires, transfert en section investissement des travaux en régie

Des élus (adjoints au maire, conseillers municipaux et maire) effectuent régulièrement tout au long de l'année des travaux en régie. Les achats nécessaires aux travaux sont à acquitter en section de fonctionnement. Pour pouvoir récupérer la TVA, il convient de

●●● les basculer en section investissement, soit la somme de 8 725 €) : ce qui nécessite une décision modificative budgétaire.

La commune a effectué cette année un recensement de la population. Pour pouvoir rémunérer les agents recenseurs (charges employeur incluses), elle a dépensé la somme de 3 200 €. Une dotation de 1 900 € a été versée par l'État. Il faut donc inscrire ces 1 900 € sur le compte 7484 (dotation de recensement) et la somme dépensée au compte 6413 (personnel non titulaire). Le delta, soit 1 300 € sera prélevé sur le compte « cagnotte » de la commune.

Pour la réhabilitation du logement, il convient de retirer la somme de 3 700 € du programme 998 (travaux de bâtiments), pour la porter au programme 44 (rénovation logement). Il faut également porter la somme de 1 562 € en dépense (pour l'achat de table de ping-pong) au programme 999 (achat de matériel) et en recettes en participation de l'ALPM (compte 10251).

Une décision modificative budgétaire a été établie conformément :

	Proposé	Approuvé
Dépenses	13 823,00 €	13 823,00 €
Recettes	13 823,00 €	13 823,00 €

5.16. Téléthon

Comme les années précédentes, une action pour le téléthon est organisée dans notre commune, conjointement par la mairie et les associations du village.

M. Tréglos fait un point sur les activités qui seront proposées le vendredi soir du 3 décembre et le samedi 4 décembre.

Il sollicite la participation de la commune pour différents achats nécessaires à cette organisation, soit un coût d'environ 400 € pour la commune. Le conseil municipal en donne son accord.

5.17. Achats terrains - vente aux enchères publiques

Vu le sujet et le besoin de confiance, le maire sollicite le conseil municipal pour un débat à huis clos.

A l'unanimité, le huis clos est accordé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 15.

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices



- 7 mai
 - 2 juillet
- 9 h 00**

Renseignements :

Paroisse Saint Nicaise du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
Tél : 02 32 52 01 49

➤ **D.M. ou Décision Modificative Budgétaire** : dans une démarche d'optimisation de l'espace, et du temps, les tableaux de données de celles-ci ne seront plus publiés dans le journal. Ceux-ci sont disponibles dans les documents officiels (affichage ou site Internet).

Photo de saison #11

par *Pauline Pitou*

Retour au bercail...



MOTS FLÉCHÉS 44₁₃₆ par Alain Clerfeuille

BRUIT DE SOURIS		OPÉRATIONS DE VOTE		PIQUE LA BOUCHE		ORGANISME DE PROTECTION INFORMATIQUE		ALE TCHÈQUE		QUE D'OS!		FOURNI		ELLES DRAGUENT AVEC LES MARIÉS
NOMINATION				CAMIONS INDIENS				CONCLUSIONS		DONC APPRIS		VIEUX DO		
								SIGNE À CRINIÈRE						
OUVERTURES NAUTIQUES		PALETTE DE COULEUR				DESSINA								
		ENFLURE				MONTE LA GLACE								
										TEMPS D'ARRÊT		VOITURE SUR CARTE		
												VOIE PRINCIPALE		
IMAGINÉS PAR GEORGES LUCAS	HALTE						TORONTO Y EST SITUÉE							
	MANQUANTS D'ARÔMES						AGENCE SPATIALE							
					FLEURIT JAUNE			UNE ÎLE ROMANTIQUE					ESPACE	
FASCINÉES PAR LE FRIC								EXPRESS RÉGIONAL				CALE		
CRÊPES À L'EST								REMARQUE IMPORTANTE				ARRONDIR LES ONGLES		
					PARFOIS TERRIBLE				ROULENT À DEUX!					
					CARRELET				FIT COMME LE RENARD					
NOUVEAU						UN OU PIPE		AUTOUR DE RIO						THYMUS ET METS À LA FOIS
ALIEN					FOURNISSEUR			CHEVALIER						
		PAIN MUSICAL										OBSTACLE		
		TOUTTERRAIN						ETATS-UNIS				PETIT SAINT		
								ITALIE SUR PLAQUES						
SUPPORT							ON LES TIRE EN JANVIER			COMME UN CERTAIN CAMION...				
CARESSE LE TIGRE														
							TELS DES CHICOTS MAL ENTRE-TENUS							

MOTS CROISÉS 57 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2						■									
3							■			■			■		■
4								■							
5					■						■			■	
6	■							■			■				
7		■							■						■
8			■			■				■					
9								■					■		
10	■				■									■	
11			■								■				
12							■								

HORIZONTALEMENT : 1. Pas très claire. - 2. Instrument de musique - Terme botanique employé pour les corolles. - 3. Esquivas - Issu - Ecrivain malien. - 4. Décoration - On peut en vivre. - 5. Affaiblis progressivement - Desœuvrés. - 6. En physique, particule d'interaction forte - Homme à tête de faucon - Récipient. - 7. Symbole chimique de l'aluminium - Fruit comestible d'Amérique centrale - Volume important. - 8. Cap d'Espagne - Parcours - Torrefia du café par exemple. - 9. Combat et gagne la guerre de Dévolution - Dieu grec - Valeur de refuge. - 10. Degré en sport - Atteintes à l'honneur. - 11. Système d'échange local - Éprouvera de l'affection - Sépare le vexin français du vexin normand. - 12. Petit crustacé d'eau douce - Se dit de deux congrégations catholiques qui se vouent pour la jeunesse.

VERTICALEMENT : A. Tremblant - La sienne. - B. Royaume de l'imagination - À l'opposé des vèpres. - C. Dans le même ouvrage - Épreuve parlée. - D. Couvrent la tête - Indique l'état. - E. Baie rouge pourpre - Propre - Année lumière. - F. Navire à un mât - Se laisse submerger. - G. Indique le choix - Revêtement de sol. - H. Ils y jouent leur carrière - Personnel - Possessif. - I. Glace anglaise - Colère - Vagabonda. - J. Largeur - Allemagne aussi - On raconte sa quête. - K. De chaque côté de la tête - Amiral anglais qui sans doute en buvait. - L. Mouvement intérieur spontané - Rompues. - M. Union européenne - Occupe la haute vallée de l'Inn - Efficace au vent arrière. - N. Sur l'étang de Thau - On l'appelait Christiania auparavant - Instrument de dessin. - O. En matière de - S'enfonce et découpe la terre - Pur et supérieur proné par les Nazis.

SUDOKU'S 35 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

2		6	1	7	4		9	
	4	9		8	3		7	2
	8	7			2			1
6			4	9				
					6			4
3				2	8		1	
						1		7
		1	6	4		8		
8	7			5				

3 Difficile 18 min.

			8	3			4	
3		1		2		6		
	6							
	8		9	5				1
	9		7					
				1				5
		3	1			9	5	
								4
2			3	8				

2 Normal 12 min.

	9			7			6	
1			3		5			
	8	2	9			5	1	
9	4				3			
			7	5				
					4		2	6
				9	7		3	
5		8		3		6		2
6			5					4

4 Très difficile 25 min.

7	1		4			3		2
	9	2		8				
							5	
	6			2			9	
				4	5			
		3			7			8
					1		4	7
		1						
6	8		9			2		3

SOLUTIONS JEUX n°68

MOTS FLÉCHÉS⁴³

	L		O		R		M		A		N		R	
V	A		T	H	E	T	A		M	E	U	T	E	S
		D	E	A	L	E	R	S		S	Q	U	A	T
A	M	I		G	A	R	G	A	N	T	U	A		R
		V	A	U	T		I	L	E		E	N	V	I
C	H	A	T	E	A	U	N	E	U	F		T	E	E
			O	R			A		V	A	S		X	
S	O	M	M	I	T	A	L		E	L	I	M	E	R
	B		E	T	H	N	I	E		A	G	O	R	A
F	E	U		E	U		S	P	R	I	N	T	A	
	I	S	O		I	D	E	E		S	E	T	I	F
P	R	E	M	A	T	U	R	E		E	T	E	T	A

MOTS CROISÉS⁵⁶

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	O	B	N	U	B	I	L	E	R		R	E	P	A	S
2	U	R	A	N	U	S		S	O	M	A	T	I	S	E
3	T	I	T	A	N	E	S	Q	U	E		E	S	S	E
4	R	O	T	U	R	E		U	E	L	E		T	A	
T	E		E		A		P	I	T	O	N	N	A	G	E
6	P	O		S	K	I		R		M		A	C	I	S
7	A	D	I	E	U		D	E	H	A	N	C	H	E	S
8	S	E	V	E		P	I		A	N		S	I	S	E
9	S	U	E	S	S		E	N	T	E	S		E		U
10	A	R	S		C	E	D	E	E		A	V	R	I	L
11	N	S		L	I	T	R	E		S	U	S		R	E
12	T		R	E	A		E	S	T	E	R		R	A	S

ASSISTANTES MATERNELLES PMI

Validées au 28/06/2016

PMI : Protection Maternelle Infantile

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgout

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge 0 - 6 ans : 3

Tranche d'âge 2 - 6 ans : 1

mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 21 38 77

Méline TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel : 1

Nb places tps complet : 1

Tranche d'âge temps partiel : 3 - 12 ans

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Parents d'Élèves *

Anne QUÉNAULT • mob. : 06 14 74 62 61

courriel : apeportmort@outlook.fr

Association des Propriétaires exploitants & Chasseurs*

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

courriel : jlmansois@aol.com

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON

mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

Club Connaître et Protéger la Nature La Catignolle *

Jean-Louis BRETON • mob. : 06 37 09 66 24

courriel : cpn.port-mort@orange.fr

Comité des Fêtes *

Françoise LABIGNE

tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95

courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Association Inseko Y'umwana Le sourire d'un enfant - Aide aux enfants les plus démunis au Rwanda

Gabriel CAMPAGNE

Internet : lesouriredunenfant.jimdo.com

courriel : lesouriredunenfant@live.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

courriel : yogaiaassociation@yahoo.fr

Maison de village, le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)

mob. : 06 12 43 27 55

* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie)

BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCLETTE et Claudine LEPÊCHEUR

• 75, Grande Rue (École)

Samedi : 10 h - 12 h

Premier jeudi ou vendredi du mois pour les enfants :

15 h 45 - 18 h 00

COMMERCE

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR

Éric et Valentin BOUCHER

83, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 50

du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue

tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h15-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, grande rue

Direction : Lucie LE BOUX

tél. Maternelle : 02 32 52 22 58

tél. Primaire : 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*

• Grande rue

tél. : 02 32 52 81 37 mob. : 06 75 50 65 36

courriel : frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURANT

L'Auberge des Pêcheurs ( Michelin*)

Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

courriel : auberge-des-pecheurs@orange.fr

Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

*CESU : Chèque Emploi Service Universel

Défiscalisation à 50 %

SERVICES

Bâtiment

Aménagements - rénovation - pose de Placo*

Patrick MARÉCHAL *J.P.L. Créations*

• 22, rue de Seine

tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 22 98 • fax : 02 32 52 87 54

mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD *RM.Rénovation Habitat*

30, rue de Pressagny

tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84

courriel : mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Travaux d'Aménagement et de Rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue

tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29

courriel : christophe_lecacheux@yahoo.fr

□ **Espaces verts** | Élagage, entretien, paysagisme

Philippe CARON *Élagage à risque* • 64, Grande rue

mob. : 06 70 02 16 85

NOUVEAU **Emmanuel BARATTE** • 7, rue de la Mi-voie

*Règlement par CESU**

mob. : 06 47 83 00 20

courriel : leschenes.emmanuel@wanadoo.fr

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgout

*Règlement par CESU**

tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64

courriel : ben.que@hotmail.fr

Autres

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

mob. : 06 23 45 03 44

NOUVEAU **Croquettes et articles animaliers**

Bruno BOURSIER • 45, Grande rue

tél. : 09 67 21 13 38 • mob. : 06 50 13 79 73

courriel : contact@madeinnormandy.com

Internet : http://madeinnormandy.com

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue

tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

mob. : 06 73 78 48 53 • fax : 02 32 53 13 16

courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Nettoyage résidences, bureaux, commerces, collectivités

Carmen CONTI *Entreprise CONTI C.* • 8, rue de Seine

mob. : 06 80 50 82 10

Internet : www.nettoyage-conti-27.fr

courriel : conticarmen@sfr.fr

Secrétariat - assistance maîtres d'œuvre bâtiment

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue

mob. : 06 83 00 50 24

SUDOKU'S34

1	9	2	7	4	8	5	3	6
5	6	3	2	9	1	4	7	8
8	4	7	3	6	5	1	2	9
9	3	8	5	7	2	6	1	4
4	1	5	6	3	9	7	8	2
2	7	6	1	8	4	3	9	5
3	5	4	8	2	7	9	6	1
6	8	9	4	1	3	2	5	7
7	2	1	9	5	6	8	4	3

1	3	5	2	6	9	8	7	4
8	9	2	7	4	3	1	5	6
4	7	6	8	5	1	9	2	3
7	4	8	3	1	2	5	6	9
3	6	1	5	9	7	4	8	2
5	2	9	4	8	6	3	1	7
2	5	7	1	3	4	6	9	8
6	8	3	9	7	5	2	4	1
9	1	4	6	2	8	7	3	5

8	2	6	4	7	9	3	5	1
9	3	7	1	8	5	6	4	2
1	5	4	3	2	6	7	9	8
4	7	5	6	3	2	8	1	9
2	8	1	9	5	7	4	6	3
3	6	9	8	4	1	5	2	7
7	9	3	5	1	4	2	8	6
5	1	2	7	6	8	9	3	4
6	4	8	2	9	3	1	7	5

4	3	6	7	9	8	5	2	1
8	5	1	2	4	3	6	7	9
9	2	7	6	1	5	8	3	4
7	8	4	5	3	6	1	9	2
6	1	3	9	2	4	7	5	8
2	9	5	8	7	1	3	4	6
1	4	2	3	8	7	9	6	5
3	6	9	1	5	2	4	8	7
5	7	8	4	6	9	2	1	3

Services à la personne

Armelle LE GAL
Règlement par CESU*
mob. : 06 26 80 63 47
Soutien scolaire - Assistance administrative
Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
mob. : 06 71 81 56 67
courriel : sap27950@orange.fr

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET *Les Chardonnerets*
11, rue des Loges
(pour 2 x 🏠, agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com
Internet : www.les-chardonnerets.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour 🏠, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.3p-home.com

• Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour 🏠🏠🏠, agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour 🏠🏠🏠, agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13
Eau - SOGEA (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

Enfance maltraitée : 119

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Pompiers : 18

Référent citoyen : Maxime Jacquetel
referentcitoyen@port-mort.com

Samu : 15 • **Samu social :** 115

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Violences conjugales : 3919

UTILES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

France Télécom : 1014

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

Pôle emploi : 3949

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64 Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46 • fax : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

NOUVEAU

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

Dans le cadre de la loi NOTRe, la CCAE, la Cape et la CCEVS ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour laisser place à une nouvelle agglomération

12, rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS

tél. : 02 32 53 50 03

courriel : accueil@cape27.fr

Internet : www.cape27.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE

tél. : 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
samedi : 08h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totale**ment interdit

du 15 mars au 15 octobre

et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est **interdit toute l'année.**

Déchets ménagers

Collecte le **JEUDI** matin.

Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri séparés disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.)

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie.** Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2016/2017 du 22 août 2016 au 23 août 2017

Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 20/10/2016 au 02/11/2016 inclus

Noël > 18/12/2016 au 02/01/2017 inclus

Hiver > 12/02/2017 au 26/02/2017 inclus

Printemps > 09/04/2017 au 23/04/2017 inclus

Début vacances d'été > 09/07/2017



MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLES **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires | **Dépôt légal** Avril 2017 | **Courriel** journal@port-mort.com



Flashez pour découvrir !
www.port-mort.com

